

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 587

18 mars 2009

SOMMAIRE

Acmar Systems S.A.	28173	HPHA Solutions s.à r.l.	28173
Actipose	28163	Imagine Partners Invest S.A.	28175
Adsec S.A.	28154	Infotime Analyse Concept S.A.	28175
Aéroflex S.à r.l.	28154	I.R.S. Info Systems S.A.	28168
Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l.	28172	Jean Gilson S.à.r.l.	28166
Armônia S.A.	28174	Johanns Immobilière S.A.	28161
AS EDI S.à r.l.	28154	Kerten Investments S.à r.l.	28166
Audit Royal S.A.	28154	K Presse S.à r.l.	28170
Au Jardin de Pimpanicaille, société à res- ponsabilité limitée	28176	Larinvest S.A.	28167
Autoexpress S.à r.l.	28159	LogXPert Luxembourg	28161
Capercaillie S. à r.l.	28156	LogXPert Luxembourg	28162
Centre d'Echelles et de Matériel S.à.r.l. ...	28176	Luxtoitures s.à r.l.	28173
Colruyt Luxembourg S.A.	28160	Mathilux S.à r.l.	28175
Corso Computer + Software GmbH	28155	Max Mara International S.A.	28176
Cotore	28158	Mediterranean Capital S.A.	28165
Dendrobium S.A.	28175	MK European Capital Partners S.à r.l. ...	28165
Dominoes S.A.	28167	Mobi Technic s.à r.l.	28174
Domus Flavia Investments Ltd	28172	Moro Design S.A.	28174
DR Conquérant S.à r.l.	28174	Newton Investments S.A.	28164
D-S-E S.A.	28163	Olio Finance S.A.	28161
Easydentic Luxembourg	28162	Scancargo S.A.	28163
EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF	28130	Schräinerstudio Zender S.A.	28164
Elati Holding S.A.	28161	Sky Broadband S.A.	28159
Elati Holding S.A.	28165	Sobephil s.à r.l.	28173
Euro Promo S.A.	28167	Société Luxembourgeoise de Consultance et de Gestion - Société Anonyme	28168
Everest Holding S.A.	28165	Socoda S.A.	28160
Financière des Alpes	28171	State Street Bank Luxembourg S.A.	28159
Financière des Alpes	28171	Tabacs-Pressé S.A.	28130
Fondation Internationale Catholique du Scoutisme	28169	Traf S.A.	28166
Global Business Investments S.A.	28168	Traitements et Salaires S.à r.l.	28160
Hauffels Audit S.à.r.l.	28158	US Trade S.A.	28176
		Zoelly S.A.	28164

Tabacs-Pressé S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfourt, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 90.059.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour Tabacs-Pressé S.A.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028881/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08804. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, rue Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 144.872.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of February.

Before us Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

1. EFH S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg having its registered office at 37 rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B142510,

duly represented by Maître Philippe MULLER, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

2. Qatar Islamic Bank, a company incorporated and existing under the laws of Qatar having its registered office at P.O Box 559, Grand Hamad Street, Doha, Qatar, registered under number 8338;

duly represented by Maître Philippe MULLER, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and by the notary will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as aforementioned, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF) which they declare organized among themselves and the articles of association of which shall be as follows:

Chapter I - Form, Term, Object and Registered office

Art. 1. Name and Form. There is hereby established among EFH S.à r.l., as associé gérant commandité (the "General Partner") and all those who may become actionnaires commanditaires (the "Limited Partners"), (the Limited Partners together the "Shareholders", each individually being a "Shareholder"), a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) under the name of EFH Funds S.C.A. SICAV-SIF (the "Company").

The Company shall be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law of 13 February 2007, relating to specialized investment funds (the "Law of 13 February 2007"), the law of 10 August 1915 on commercial companies (the "Luxembourg Law") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

Art. 2. Duration. The Company is formed for an undetermined duration.

The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association, but only with the consent of the General Partner.

In any case, the Company may enter into liquidation at any time upon proposition of the General Partner by a resolution of the general meeting of the Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of the Articles of Association.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Senningerberg. It may be transferred to any other place within the municipality of Niederanven by resolution of the General Partner of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.

In the event that in the view of the General Partner, extraordinary political, economical or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the General Partner of the Company.

Art. 4. Corporate object. The exclusive purpose of the Company is, in accordance with Shari'a principles, to invest the funds at its disposal in assets with the aim of spreading the investment risks and providing its Shareholders with the results of the management of its portfolio.

Furthermore, the Company may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the fullest extent permitted under the Law of 13 February 2007, as such law may be amended.

Chapter II - Capital

Art. 5. Share capital. The capital of the Company shall be represented by shares without indication of nominal value and shall at all times be equal to the equivalent in US Dollars of the net assets of the Sub-Funds (each a "Sub-Fund" and collectively the "Sub-Funds") of the Company (as defined below), if any.

The minimum capital of the Company cannot be lower than the level provided for by the Law of 13 February 2007, corresponding to the US Dollar equivalent of One Million Two Hundred and Fifty Thousand Euro (EUR 1,250,000.-). Such minimum capital must be reached within a period of twelve (12) months after the date on which the Company has been authorized as a specialized investment fund under the Law of 13 February 2007.

The initial issued capital of the Company is set at Forty Five Thousand US Dollars (USD 45,000) divided into one (1) general partner share held by the General Partner (the "General Partner Share"), without indication of nominal value and Four Thousand Four Hundred and Ninety Nine (4,499) ordinary shares ("Ordinary Shares") without indication of nominal value.

Each Ordinary Share and the General Partner Share shall be referred to as a "Share" and collectively as the "Shares", whenever the reference to a specific category of Shares is not justified.

The proceeds of all Shares issued in a specific category shall be invested in a pool of assets in the Sub-Fund corresponding to such category of Shares, in accordance with the investment policy determined by the General Partner for the given Sub-Fund.

Art. 6. Capital variation. The Company's share capital may vary, without any amendment of the Articles of Association, as a result of the Company issuing new Shares or redeeming its Shares.

Art. 7. Classes of Shares. The Shares of the Company are exclusively reserved to non U.S persons, to institutional, professional or well-informed investors within the meaning of the Law of 13 February 2007 (an "Eligible Investor") and the Company will refuse to issue Shares to the extent the legal or beneficial ownership thereof would belong to persons or companies which do not qualify as Eligible Investor within the meaning of the said law.

This restriction is not applicable to the General Partner, which may hold one General Partner Share without falling into the category of Eligible Investor.

The share capital of the Company shall initially be represented by the following categories of Shares without indication of nominal value:

(i) General Partner Share: one management Share which has been subscribed by the General Partner as unlimited shareholder ("associé gérant commandité") of the Company;

(ii) Ordinary Shares: an ordinary category of Shares which shall be subscribed by other Shareholders of the Company and which may consist in various classes of Shares. The Shareholders will be allocated Ordinary Shares of the Sub-Fund they will invest in.

For each Sub-Fund, the General Partner may decide to create one or more classes of Ordinary Shares, the assets of which shall be invested according to the specific investment policy of the relevant Sub-Fund (as set out in the prospectus (the "Prospectus")).

The features of the classes (each a "Class" and collectively the "Classes") of Shares offered are detailed in the Prospectus of the Company. Any features not determined in the Prospectus will be determined by the General Partner.

The Shares of the various Classes shall confer upon their holders the right to one vote on all matters coming before general meetings of Shareholders. The Shares of each Sub-Fund will be entitled to participate equally as to profits, dividends

and any liquidation proceeds of that related Sub-Fund. The Shares bear no preferential subscription right or right of pre-emption.

Chapter III - Shares

Art. 8. Form of Shares. The Shares of the Company shall be issued in registered form only.

All issued registered Shares of the Company shall be registered in the register of Shareholders (the "Shareholders' Register") which shall be kept by the General Partner or by one or more persons designated therefore by the Company, and such Shareholders' Register shall contain the name of each owner of registered Shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number of registered Shares held by him and the amounts paid.

The inscription of the Shareholder's name in the Shareholders' Register evidences his right of ownership on such registered Shares. The General Partner shall decide whether a certificate for such inscription shall be delivered to the Shareholder or whether the Shareholder shall receive a written confirmation of his shareholding.

The Share certificates, if any, shall be signed by the General Partner. Such signatures shall be either manual, or printed, or in facsimile. However, one of such signatures may be made by a person duly authorized therefore by the General Partner; in this latter case, the signature shall be manual. The Company may issue temporary Share certificates in such form as the General Partner may determine.

Each Shareholder entitled to receive certificates shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Shareholders' Register.

In the event that a Shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to this effect to be entered into the Shareholders' Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company, or at such other address as may be so entered into the Shareholders' Register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered into the Shareholders' Register by means of a written notification to the Company at its registered office, or at such other address as may be set by the Company from time to time.

A duplicate Share certificate may be issued under such conditions and guarantees as the Company may determine, if a Shareholder so requests and proves to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been lost, damaged or destroyed. The new Share certificate shall specify that it is a duplicate. Upon its issuance, the original Share certificate shall become void.

Damaged Share certificates may be cancelled by the Company and replaced by new certificates.

The Company may, at its election, charge to the Shareholder the costs of a duplicate or of a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issue and registration thereof or in connection with the annulment of the original Share certificate.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of Shares is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of the exercise of all rights attached to such Shares.

Art. 9. Issue of Shares. Within each Sub-Fund, the General Partner is authorised, at any time and without limitation, to issue additional Shares, without reserving to the former Shareholders any preferential subscription right.

Potential Shareholders shall be proposed to commit to subscribe to Ordinary Shares on one or more dates or periods as determined by the General Partner (each a "Closing") and which shall be indicated and more fully described in the Prospectus.

Payments for subscriptions to Ordinary Shares shall be made in whole or in part on a Closing or on any other date as may be determined by the General Partner and as may be indicated and more fully described in the Prospectus. The payment modalities in relation to such subscriptions shall be determined by the General Partner and more fully described in the Prospectus.

The General Partner may determine any other subscription conditions such as minimum commitments on Closings, subsequent commitments, default interests or restrictions on ownership. Such other conditions shall be disclosed and more fully described in the Prospectus.

The Company may, if a prospective Shareholder requests and the General Partner so agrees, satisfy any application for subscription of Shares which is proposed to be made by way of contribution in kind. The General Partner may, in its absolute discretion, refuse contributions in kind. The nature and type of assets to be accepted in any such case shall be determined by the General Partner and must correspond to the investment policy and restrictions of the Company or the Sub-Fund being invested in. Only Shari'a compliant assets in accordance with a specific investment policy of the Company or the Sub-Fund are permitted as contribution in kind. A valuation report relating to the contributed assets must be delivered to the General Partner by the independent auditor of the Company.

The General Partner may delegate to any manager or other duly authorised agent, the task of accepting subscriptions, redemptions or conversions and of paying or receiving payment of the price of the new Shares to be issued or Shares to be repurchased.

Art. 10. Redemption of Shares. Shareholders may at any time ask the Company to redeem on any Valuation Day (as defined in Article 15 of these Articles of Association) all or any of the Shares held by them in any Class of Shares of any Sub-Fund. Complete redemption applications for the redemption of registered Shares may be lodged with the Company and the Distributor. The aforementioned entities shall immediately forward the redemption applications to the transfer agent (the "Transfer Agent"). Complete redemption applications for registered Shares, received by the Transfer Agent no later than 4 p.m. CET on a Business Day preceding a Valuation Day will be settled at the Net Asset Value (as defined in Article 14 of these Articles of Association) per Share on the next Valuation Day.

The redemption value may be subject to a redemption fee; as may be disclosed under the relevant Sub-Fund provisions as set out in the Prospectus. The General Partner may, at the express request of a Shareholder, accept redemption applications by way of return of contributions in kind. However, it may at any time refuse any applications for return of contributions in kind without giving any reasons. Return of contributions in kind must be in the interests of the remaining Shareholders and in accordance with the provisions of the Prospectus. The value of the redemption will be determined on the basis of a new independent valuation report as may be deemed necessary by the General Partner, the costs of which shall be charged to the Shareholder having requested the redemption.

In the event of significant redemption applications relating to one Sub-Fund, the Company may, but has no obligation to, sell the necessary assets of such Sub Fund, as may be necessary, the modalities of which shall be determined in the best interest of the Company, and the redemption price shall be paid to the relevant Shareholders once the Company has obtained sufficient proceeds out of such sales. An equal treatment of said Shareholders requesting the redemption at the same time shall be applied and will apply to the entirety of Shares presented for redemption. A single Net Asset Value shall be calculated for all redemption applications presented at the same time. Such applications shall be treated as a whole on a priority basis over any other application received at a later stage.

In the case of Sub-Funds investing in illiquid securities, payment of the redemption price may be refused in the interest of the relevant Sub-Funds; more details may be found in the Prospectus.

Except if a Shareholder ceases to be an Eligible Investor or in case of a transfer of Shares in breach with the Articles of Association, Shares will be redeemed at a price equal to the Net Asset Value, as determined in accordance with the provisions of Article 14 of these Articles of Association, less any fees as may be set out under the relevant Sub-Fund regulations in the Prospectus.

Unless otherwise determined by the General Partner in accordance with the requirements of the Company or as may be otherwise stated in these Articles of Association or in the Prospectus, the redemption price shall be paid at the latest five Business Days after the date on which the applicable Net Asset Value shall have been determined, or on the date on which the Share certificates have been received by the Company, whichever date occurs later. Any redemption application shall be irrevocable except in the event of suspension of calculation of the Net Asset Value of the Shares.

Before the redemption price can be paid, redemption applications must be accompanied by the Share certificate(s) in the due and proper form and the documents required in order to effect their transfer.

The Shares may be redeemed compulsorily in accordance with Article 13 of these Articles of Association ("Restrictions on Share Ownership") if the Shareholder ceases to be or is found not to be an Eligible Investor or, more generally, following a transfer of Shares which has been made in breach with these Articles of Association.

The Company shall have the right, if the General Partner so determines, to satisfy in kind the payment of the redemption price to any Shareholder who agrees so by allocating to the Shareholder investments from the portfolio of assets of the Company or the relevant Sub-Fund(s) equal to the value of the Shares to be redeemed. The nature and type of assets to be transferred in such case shall be determined on a fair and reasonable basis and without prejudicing the interests of the other Shareholders of the Company or the relevant Sub-Fund(s) and the valuation used shall be confirmed by a special report of the independent auditor appointed by the Company. The costs of any such transfers shall be borne by the transferee.

Art. 11. Transfer of Shares. Ordinary Shares may only be transferred, assigned or pledged with the written consent of the General Partner. Upon any transfer, assignment of or pledge over Ordinary Shares, the purchaser, the assignee or the pledgee shall take over, by written consent, all outstanding obligations of the transferor under the subscription agreement entered into by the transferor.

The General Partner or the persons designated therefore by the Company, shall not accept any transfer of Ordinary Shares to any transferee who may not be considered as an Eligible Investor within the meaning of the Law of 13 February 2007.

Transfer of Ordinary Shares shall be effected (i) if Share certificate(s) have been issued, upon delivery of the certificate (s) representing such Shares to the Company along with other transfer instruments in a form satisfactory to the Company, and (ii) if no Share certificate(s) have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the Shareholders' Register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefore.

Any purported transfer by a Shareholder of all or any part of its Ordinary Shares without the written consent of the General Partner or without satisfaction of the requirements of these Articles of Association shall be null and void and of

no force or effect and the General Partner shall, to the fullest extent permitted by law, be entitled to cause the re-transfer thereof to another person.

Each transferor shall be bound to pay all reasonable expenses, including attorneys' fees, incurred by the Company or the General Partner in connection with a transfer of its Shares, except to the extent that the transferee thereof agrees to bear such expenses.

Art. 12. Conversion of Ordinary Shares. Except where prohibited by the General Partner, each Shareholder shall be entitled, subject to any restrictions imposed by the General Partner, to request conversion of the Shares he holds in a given Sub-Fund or Class of Share into Shares of another Sub-Fund or Class of Shares. The conversion rate shall be calculated on the basis of the applicable Net Asset Value plus any amount to be charged for the issue and redemption of Shares as mentioned in Article 10 of these Articles of Association.

Any conversion of Shares shall be based on the Net Asset Value (determined in accordance with Article 14 of these Articles of Association) of the Class (es) of Share(s) of the related Sub-Fund(s) on the first Valuation Day following the date of receipt of the conversion applications and taking into consideration as appropriate of the exchange rate in force between the currencies of the two Sub-Funds, or Classes of Shares as the case may be, on the Valuation Day. The General Partner may impose such restrictions as it shall deem necessary on the frequency of conversions and it may render conversions subject to payment of costs, the amount of which it shall determine on a reasonable basis.

In the event of significant conversion applications relating to one Sub-Fund, the Company may, but has no obligation to, sell the necessary assets of such Sub-Fund, as may be necessary, the modalities of which shall be determined in the best interest of the Company and the redemption price shall be paid to the relevant Shareholders once the Company has obtained sufficient proceeds out of such sales. An equal treatment of said Shareholders requesting the conversion at the same time shall be applied and will apply to the entirety of Shares presented for conversion. A single Net Asset Value shall be calculated for conversion applications presented at the same time. Such applications shall be treated as a whole on a priority basis over all other applications received at a later stage.

Any conversion application shall be presented by the Shareholder in writing to the registered office of the Company or to another legal entity authorized with regard to the conversion of Shares. The application must state the name of the Shareholder, the Sub-Fund and the Class of Share(s) held, the number of Shares or the amount to be converted, as well as the Sub-Fund and the class of Share(s) to be obtained in exchange. It must be accompanied by the Share certificates issued, if any. If registered Share certificates have been issued for the Shares in their original Class, the new Share certificates shall not be prepared until the old Share certificates have been returned to the Company.

The General Partner may delegate to any manager or any executive or other duly authorised agent the task of accepting conversions and of paying Shares.

Shares, which have been converted into other Shares, shall be cancelled.

Art. 13. Restrictions on Share Ownership. The Company may restrict or prevent ownership of Shares in the Company by any natural person or legal entity that does not meet restrictions laid down in Article 7 of the present Articles of Association. Moreover, the Company may in particular prohibit ownership of Shares by any US Person (a "U.S. Person").

The Company may further enact any restrictions which it shall adjudge to be expedient with a view to ensuring that no Share of the Company shall be acquired or held by (a) a person that does not meet the restrictions provided by Article 7 of the present Articles of Association (a "Non-Eligible Investor"), (b) a person in breach of the laws or requirements of any country or governmental authority or (c) any person the status of which, in the view of the General Partner, may lead the Company to incur taxes or other financial disadvantages which it would otherwise not have incurred.

For such purpose:

(1) The Company may refuse to issue Shares or register the transfer of Shares when it appears that such issue or transfer would or could lead to allocation of ownership of the Share to a Non-Eligible Investor or to a US Person.

(2) The Company may ask any person registered in the Shareholders' Register or any other person who applies to have a Share transfer registered to provide it with all information and certificates which it deems necessary, where appropriate supported by an affidavit, with a view to determining whether such Shares belong or will belong in terms of actual ownership to a Non-Eligible Investor or to an US Person.

(3) The Company may effect compulsory repurchase if it appears that a Non-Eligible Investor or a US Person either singly or together with other persons, is a holder of Shares in the Company. In such event, the following procedure shall be applied:

(a) The Company shall send a notice (the "Redemption Notice") to the Shareholder holding the Shares or appearing in the register as being the owner of the Shares; the Redemption Notice shall specify the Shares to be repurchased, the redemption price to be paid and the place where such price shall be payable. The Redemption Notice may be sent to the Shareholder by registered letter addressed to his last known address or that entered in the Shareholders' Register. The Shareholder in question shall be obliged to return the certificate(s) representing the Shares specified in the Redemption Notice without delay.

From the time of close of business on the day specified in the Redemption Notice, the Shareholder in question shall cease to be owner of the Shares specified in the Redemption Notice.

(b) The price at which the Shares specified in the Redemption Notice shall be repurchased (the "Redemption Price") shall be equal to the Net Asset Value of the Shares of the Company immediately preceding the Redemption Notice. With effect from the date of the Redemption Notice, the Shareholder in question shall lose all rights as a Shareholder.

Payment shall be effected in the currency determined by the General Partner. The price shall be lodged by the Company with a bank, in Luxembourg or elsewhere, specified in the Redemption Notice, which shall transmit the same to the Shareholder in question in return for submission of the certificate(s) indicated in the Redemption Notice. Following payment of the price by the Company, no person having an interest in the Shares indicated in the Redemption Notice may assert any right regarding such Shares nor may instigate any action against the Company and its assets other than the right of the Shareholder appearing as the owner of the Shares to receive the price deposited (excluding interest) at the bank in return for submission of the certificates.

(c) Exercise by the Company of the powers conferred under the present Article may under no circumstances be called into question or invalidated on the grounds that there is insufficient proof of ownership of Shares by a particular person, or that a Share belonged to a person other than the person referred to by the Company when sending the Redemption Notice, subject to the Company exercising its powers in good faith.

At any General Meeting of Shareholders, the Company may deny voting rights to a Non-Eligible Investor or to any US Person and any Shareholder having received a Redemption Notice in respect of his Shares.

The term U.S. Person is defined in Regulation S adopted under the U.S. Securities Act and includes a natural person resident in the U.S., any partnership or corporation organized or incorporated in the U.S., any estate of which any executor or administrator is a U.S. Person, any trust of which any trustee is a U.S. Person; any agency or branch of a non-U.S. entity located in the U.S., any non-discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary for the benefit or account of a U.S. Person, any discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held by a dealer or other fiduciary organized, incorporated or (if an individual) resident in the U.S., and any partnership or corporation if organized or incorporated under the laws of any non-U.S. jurisdiction and formed by a U.S. Person principally for the purpose of investing in securities not registered under the U.S. Securities Act unless organized and owned by accredited investors (as defined in the U.S. Securities Act) who are not natural persons, estates or trusts.

A U.S. Person does not include: (i) any discretionary account or similar account (other than an estate or trust) held for the benefit or account of a non-U.S. Person by a dealer or other professional fiduciary organized, incorporated or (if an individual) resident in the U.S.; (ii) any estate of which any professional fiduciary acting as executor or administrator is a U.S. Person, if (A) any executor or administrator of the estate who is not a U.S. Person has sole or shared investment discretion with respect to the assets of the estate, and (B) the estate is governed by non-U.S. law; (iii) any trust of which any professional fiduciary acting as trustee is a U.S. Person, if a trustee who is not a U.S. person has sole or shared investment discretion with respect to the trust assets, and no beneficiary of the trust (and no settler if the trust is revocable) is a U.S. Person; (iv) an employee benefit plan established and administered in accordance with the law of a country other than the U.S. and customary practices and documentation of such country; (v) any agency or branch of a U.S. Person located outside the U.S. if (A) the agency or branch operates for valid business reasons, and (B) the agency or branch is engaged in the business of insurance or banking and is subject to substantive insurance or banking regulation, respectively, in the jurisdiction where located; and (vi) certain international organizations as specified in Regulation S under the U.S. Securities Act.

Art. 14. The Determination of the Net Asset Value. The net asset value per Share (the "Net Asset Value") in each Sub-Fund shall be calculated in the reference currency of each Sub-Fund and determined by the General Partner at each Valuation Day. The monthly statement of such net assets shall be delivered to the Custodian and once per annum checked against the Company's aforementioned annual financial statements endorsed with an independent auditor's report.

The Net Asset Value per Share of a given Sub-Fund shall be determined by dividing the net assets of the Sub-Fund, being the value of the assets of the Sub-Fund less its liabilities, by the number of outstanding Shares of the Sub-Fund.

In determining the Net Asset Value of the Company and each Sub-Fund:

a. Securities which are quoted, listed or traded on a recognised exchange will be valued at latest mid-market prices. Where a security is listed or dealt in on more than one recognised exchange the relevant exchange or market shall be the main stock exchange or market on which the security is listed or dealt on or the exchange or market, which the General Partner determines, provides the fairest criteria in determining a value for the relevant investment.

b. The value of any security which is not quoted, listed or dealt in on a recognised exchange or which is so quoted, listed or dealt but for which no such quotation or value is available or the available quotation or value is not representative of the fair market value shall be the probable realisation value as estimated with care and good faith by (i) the General Partner or (ii) a competent person, firm or corporation (including the Investment Adviser) selected by the General Partner and approved for the purpose by the Custodian or (iii) any other means provided that the value is approved by the Custodian.

c. Cash in hand or on deposit will be valued at its nominal value.

d. Notwithstanding paragraph (a) above, units in collective investment schemes shall be valued at the latest available net asset value per unit or bid price as published by the relevant collective investment scheme or, if listed or traded on a recognised exchange, in accordance with (a) above.

e. The General Partner may, with the approval of the Custodian, adjust the value of any investment if having regard to its currency, marketability, applicable profit rates, anticipated rates of dividend, maturity, liquidity or any other relevant considerations, it considers that such adjustment is required to reflect the fair value thereof.

f. Any value expressed otherwise than in the base currency of the relevant Sub-Fund shall be converted into the base currency of the relevant Sub-Fund at the exchange rate (whether official or otherwise), which the General Partner shall determine to be appropriate, based on the exchange rate then prevailing.

g. Where the value of any investment is not ascertainable as described above, the value shall be the probable realisation value estimated by the General Partner with care and in good faith or by a competent person approved for the purpose by the Custodian.

h. If the General Partner deems it necessary, a specific investment may be valued under an alternative method of valuation approved by the Custodian.

In calculating the value of assets of the Company and each Sub-Fund, the following principles will apply:

a. Where investments have been agreed to be purchased or sold but such purchase or sale has not been completed, such investments shall be included or excluded and the gross purchase or net sale consideration excluded or included as the case may require as if such purchase or sale had been duly completed;

b. There shall be added to the assets of the relevant Sub-Fund any actual or estimated amount of any taxation of a capital nature which may be recoverable by the Company which is attributable to that Sub-Fund;

c. There shall be added to the assets of each relevant Sub-Fund a sum representing any profit, dividends or other income accrued but not received and a sum representing unamortised expenses;

d. There shall be added to the assets of each relevant Sub-Fund the total amount (whether actual or estimated by the General Partner or its delegates) of any claims for repayment of any taxation levied on income or capital gains including claims in respect of double taxation relief;

e. Where a Redemption Notice of Shares has been received by the Company with respect to a Business Day and the cancellation of such Shares has not been completed, the Shares to be redeemed shall be deemed not to be in issue at the Valuation Day and the value of the assets of the relevant Sub-Fund shall be deemed to be reduced by the amount payable upon such redemption;

f. There shall be deducted from the assets of the relevant Sub-Fund:

(i) The total amount of any actual or estimated liabilities properly payable out of the assets of the relevant Sub-Fund including any outstanding Shari'a observing borrowings of the Company and any estimated liability for tax and such amount in respect of contingent or projected expenses as the General Partner considers fair and reasonable as of the relevant Valuation Day;

(ii) Such sum in respect of tax (if any) on income or capital gains realised on the investments of the relevant Sub-Fund as in the estimate of the General Partner will become payable;

(iii) The amount (if any) of any distribution declared but not distributed in respect thereof;

(iv) The remuneration of the Investment Adviser, the Administrator, the Custodian, any distributor and any other providers of services to the Company accrued but remaining unpaid together with a sum equal to the value added tax chargeable thereon (if any);

(v) The total amount (whether actual or estimated by the General Partner) of any other liabilities properly payable out of the assets of the relevant Sub-Fund (including all establishment, operational and ongoing administrative fees, costs and expenses) as of the relevant Valuation Day;

(vi) An amount as of the relevant Valuation Day representing the projected liability of the relevant Sub-Fund in respect of costs and expenses to be incurred by the relevant Sub-Fund in the event of a subsequent liquidation;

(vii) Any other liability which may properly be deducted.

g. Where the Company receives subscription or redemption requests for Shares on any Business Day constituting in aggregate more than 3% of the Net Asset Value of a particular Sub-fund, the General Partner may exercise its discretion to apply to the Net Asset Value a sum representing a provision for market spreads (i.e. the difference between mid and offer prices) and duties and charges relating to the acquisition and/or disposal of investments of the Company (unless it does not consider it appropriate or necessary to do so) to cover dealing costs and to preserve the value of the underlying assets of the Company. Any such sum will be paid to the relevant Sub-fund.

The Net Asset Value of a Share will be rounded up or down to the nearest 3 decimal places of the Sub-Fund's reference currency.

In the absence of negligence, fraud or wilful misconduct, any decision taken by the General Partner or any committee of the General Partner in calculating the Net Asset Value of a Sub-Fund or Class of Share or the Net Asset Value per Share shall be final and binding upon the Company and on present, past or future Shareholders.

Art. 15. Valuation Day of the Net Asset Value and Suspension of calculation of the Net Asset Value. The Net Asset Value of the Shares and the redemption and issue prices of Ordinary Shares in the Company shall, for the purposes of the redemption and issue of Ordinary Shares pursuant to these Articles of Association, be determined by the Company

from time to time, but in no instance less than twice annually, as the General Partner may direct (every such day or time for determination of the Net Asset Value being referred to herein as a "Valuation Day").

The General Partner may suspend the calculation of the Net Asset Value and/or the payment of redemption price, if a substantial part of the Sub-Fund:

- Cannot be valued because a stock exchange or a market is closed or if trade at a stock exchange or on such a market is restricted or suspended; or
- Is not readily disposable because an event of a political, economic, military, financial or other nature outside the control of the General Partner prevents the disposal of the Company's assets or would be detrimental to the interests of the Shareholders; or
- Cannot be valued where because of an interruption in electronic communications or for any other reason a valuation is not possible; or
- Is not available for business because restrictions on foreign exchange transactions or restrictions of another type render transfers of assets impossible or in the event that it is established according to objectively verifiable measures, that transactions cannot be conducted at normal rates.

The General Partner will immediately inform the Shareholders affected by the postponement of payment of the redemption price and inform all the Shareholders and the Regulatory Authority of the suspension of the calculation of the Net Asset Value.

Chapter IV - Administration and Management of the Company

Art. 16. Shari'a Supervisory Committee. The Company shall appoint a Shari'a Supervisory Committee. To that effect, the Shari'a Supervisory Committee shall in particular be responsible for:

- providing advice to the Company with regard to the structuring and determination of the characteristics of the Company (in particular with regard its investment policy) in relation to compliance with the Islamic Investment Guidelines and the appointment by the Company of any Shari'a stock screening service provider;
- approving the Islamic Investment Guidelines defined for the Company and checking that their implementation in the course of investments effected complies with such Guidelines;
- issuing decisions as to whether the investment product and/or transactions of the Company comply with the Islamic Investment Guidelines;
- Receiving the annual reports concerning the investments which have been made by the Company and reviewing these in order to monitor the Company's ongoing adherence to the Islamic Investment Guidelines. An annual compliance report regarding the Company's adherence to the Islamic Investment Guidelines will be incorporated in the Company's annual report published at the end of the Company's financial year;
- promptly informing the Company as soon as the Shari'a Supervisory Committee discovers a breach of the Company's Islamic Investment Guidelines. In the event such information is delivered orally, it will have to be confirmed in writing as soon as possible;
- promptly informing the Company of any amendment regarding the Islamic Investment Guidelines to be complied with (subject to obtaining any necessary regulatory approvals);
- verifying that the performance of investments in the name and on behalf of the Company, complies, at all times, with the Islamic Investment Guidelines;
- advising on an appropriate methodology for the purification/cleaning of "Haram" (or Islamically non-permissible) income of the Company and the allocation of the purified/cleaning proceeds amongst charities selected by the Company and approved by the Shari'a Supervisory Committee; and
- participating in any meeting(s) convened by the Company (whether in person or by telephone conference call) with regard to the Company's investment management.

Art. 17. General Partner. The Company shall be managed by EFH S.à r.l., (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg.

The General Partner may not be removed from its functions as manager of the Company, in any event, except for gross negligence or wilful misconduct. In such case, the General Partner shall be replaced in its functions as manager by a resolution of the Shareholders provided that at least one half of the Ordinary Shares issued are present or represented and such resolution carries out at least two thirds of the votes of the holders of Ordinary Shares present or represented.

Art. 18. Powers of the General Partner. The General Partner, applying the principle of risk spreading, shall determine the investment policies and strategies of the Company and of each Sub-Fund, if any, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the General Partner in compliance with applicable laws and regulations.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's corporate object, including all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Luxembourg Law or these Articles of Association to the general meeting of Shareholders will be exercised by the General Partner.

The General Partner shall have the power to determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company. It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be validly bound towards third parties by the sole signature of the General Partner represented by its legal representatives or any other person(s) to whom such power has been delegated by the General Partner.

Art. 20. Delegation of powers. The General Partner of the Company may delegate, under its control and responsibility, its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate policy and purpose of the Company to one or several physical persons or corporate entities, which need not to be members of the board of managers of the General Partner, who shall have the powers determined by the General Partner and who may, if the General Partner so authorizes, sub-delegate their powers.

The General Partner may also confer other special powers of attorney by notarial or private proxy.

The General Partner may further appoint investment advisers and managers, as well as any other management or administrative agents. The General Partner may enter into agreements with such persons or companies for the provision of their services, the delegation of powers to them and the determination of their remuneration to be borne by the Company.

Art. 21. Liability. The General Partner is indefinitely, jointly and severally liable for the obligations of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings in which case they shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 22. Conflict of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one or more of the managers or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

In the event that any manager, officer, executive or authorized representatives of the General Partner or authorized agent of the Company shall have a personal interest in an operation of the Company, he shall inform the General Partner thereof, and an indication of his declaration shall be made in minutes of the General Meeting of Shareholders. He shall not give an opinion, neither shall he vote on such an operation. Such operation and the personal interest associated therewith shall be brought to the knowledge of the Shareholders at the next General Meeting of Shareholders.

The term "personal interest" as used in the above paragraph shall not apply to relations or to any interests which may exist in any manner, in whatever capacity and on whatever basis, in relation to any company or legal entity which the General Partner may determine.

Art. 23. Indemnification. The Company may indemnify any manager, officer, executive or authorized representatives of the General Partner, together with their successors, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of their activities on behalf of the Company, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of an out-of-court settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by a counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such person may be entitled.

Chapter V - General Meetings

Art. 24. General Meetings of Shareholders. The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall deliberate only on matters which are not reserved to the General Partner by the Articles of Association or by Luxembourg Law.

The Articles of Association may be validly amended if at least one-half of the capital is present or represented, by a majority of Shareholders representing at least two third of the votes of the Shareholders present or represented, and the approval of the General Partner. The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the Shareholders may only be increased with the unanimous consent of the Shareholders and the approval of the General Partner.

The annual general meeting of Shareholders shall be held either at the Company's registered office or at any other location within the Grand Duchy of Luxembourg, to be specified in the notice of the meeting, at 2 p.m. (Luxembourg time) on the first Thursday of May of each year, and for the first time in 2010. If this day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next Business Day. The annual general meeting may be held abroad if the General Partner, acting with full powers, decides that exceptional circumstances warrant this.

Other general meetings of Shareholders may be held at the place and on the date specified in the notice of meeting.

General meetings of Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent at least eight days prior to the meeting to each registered Shareholder at the Shareholder's address mentioned in the Shareholders' Register.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

The General Partner may determine any other condition that should be fulfilled by the Shareholders in order to attend any meeting of Shareholders.

Each Share shall provide entitlement to one vote, in accordance with Article 7 of these Articles of Association.

The Shareholders may act either in person or by giving a written power of attorney to another person who needs not to be a Shareholder and that may be a manager of the General Partner.

Art. 25. General meetings in a Sub-Fund. Each amendment to the present Articles of Association entailing a variation of rights of a Class or Classes of Shares of any Sub-Fund must be approved by a resolution of the Shareholders' meeting of the Company and separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant Sub-Fund or Class (es) of Shares concerned.

The provisions of Article 24 shall apply, mutatis mutandis, to such general meetings.

Art. 26. Liquidation or Merger of Sub-Fund(s) or Classes of Shares. The Company may be liquidated at the expiration of the period of time as may be described in the Prospectus.

Furthermore, in case of a substantial modification in the political, economic or monetary situation or as a matter of economic rationalization, the General Partner may decide to redeem all the Shares of a relevant Class or Classes of Shares at the Net Asset Value per Share (taking into account actual realization prices of investments and realization expenses) calculated on the Valuation Day at which such decision shall take effect. The Company shall serve a notice to the holders of the relevant Class or Classes of Shares prior to the effective date for the compulsory redemption, which shall indicate the reasons and the procedure for such redemption. Until the effective compulsory redemption date, the Shareholders of each Sub-Fund may still request the redemption of their Shares. The General Partner may charge some fees to the relevant Shareholders.

Under the same circumstances as provided by the second paragraph of this Article, the General Partner may decide to allocate the assets and related liabilities of any Sub-Fund to another existing Sub-Fund within the Company and to reclassify the Shares of the Class or Classes concerned as Shares of the new Sub-Fund. Such decision shall be published one month before its effectiveness (and, in addition, the publication shall include information in relation to the new Sub-Fund), in order to enable the Shareholders to request redemption of their Shares, during such period. Shareholders who have not requested the redemption of their Shares will automatically have their Shares transferred to the new Sub-Fund.

Furthermore, in circumstances other than those described in the third paragraph of this Article, a contribution of the assets and liabilities attributable to any Sub-Fund to another undertaking for collective investment or to another Sub-Fund within such other undertaking for collective investment shall require a resolution of the Shareholders of the Class or Classes of Shares issued in the Sub-Fund concerned, which must be passed in accordance with the requirements of Luxembourg Law. When such an operation is to be implemented with a Luxembourg undertaking for collective investment of the contractual type ("fonds commun de placement") or a foreign based undertaking for collective investment, resolutions shall be binding only on such Shareholders who have voted in favor of such operation.

Chapter VI - Annual accounts

Art. 27. Financial year. The financial year of the Company shall start on 1st January of each year and shall end on 31st December with the exception of the first financial year, which shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on the 31st of December of the year two thousand and nine.

The Company shall publish an annual report in accordance with the Law of 13 February 2007.

Art. 28. Distributions. Within each Sub-fund, Shares may be issued as capitalization and/or distribution Shares.

The General Partner may declare and pay annual or other interim dividends out from the investment income gains and realized capital gains and, if considered necessary to maintain a reasonable level of dividends, out of any other funds available for distribution. The General Partner Share does not carry any right to dividends or distribution other than the Management Fee.

The Company shall not proceed to any distribution, either by way of dividend distribution or redemption of Shares, in case where the net assets of the Company would fall below USD equivalent of EUR 1,250,000.

Chapter VII - Independent auditor

Art. 29. Independent auditor. The Company shall have its accounting data contained in the annual report inspected by an independent auditor (réviseur d'entreprises) appointed by the Shareholders' general meeting, which shall fix his remuneration. The independent auditor shall fulfill the duties and responsibilities prescribed by at least the Law of 13 February 2007.

Chapter VIII - Custodian

Art. 30. Custodian. The Company will enter into a custodian agreement with a Luxembourg bank (the "Custodian") which meets the requirements of the Law of 13 February 2007.

The Custodian shall fulfill the duties and responsibilities as provided for by the Law of 13 February 2007.

If the Custodian desires to withdraw, the General Partner shall use its best efforts to find a successor Custodian within two months of the effectiveness of such withdrawal.

Until the Custodian is replaced, which must happen within such period of two months, the Custodian shall take all necessary steps for the preservation of the interests of the Shareholders of the Company.

The General Partner may terminate the appointment of the Custodian but shall not remove the Custodian unless and until a successor shall have been appointed to act in its place thereof.

Chapter IX - Costs to be borne by the Company

Art. 31. Costs to be borne by the Company. Without prejudice to the provisions of the Law of 13 February 2007, the Company shall bear all of its operating costs, namely:

- the fees and reimbursement of expenses of the General Partner;
- the Remuneration of the managers of the General Partner, Investment Advisors, the Custodian, the Central Administration Agent, agents entrusted with financial services, Paying Agents, the Company's Auditor, legal advisors of the Company as well as other advisors or agents whose services shall be used by the Company;
- Brokerage fees;
- The costs of preparing, printing and distributing the annual reports, the offering document and any amendment to the Prospectus;
- The printing of Share certificates if applicable;
- The costs and expenses incurred in connection with the incorporation of the Company;
- The taxes, levies and government duties relating to its operations;
- The fees and expenses linked to registration and maintenance of registration of the Company with government bodies and stock exchanges (as the case may be) in Luxembourg and abroad;
- The costs of publication of the Net Asset Value and subscription and redemption prices; and
- Costs in relation to marketing of the Shares of the Company.

The Company constitutes a single legal entity. The assets of a particular Sub-Fund shall only be liable for the debts, liabilities and obligations relating to such Sub-Fund. Costs which are not directly attributable to a Sub-Fund shall be allocated across all the Sub-Funds pro rata in relation to the net assets of each and shall be applied against the income of the Sub-Funds in the first instance.

If the launch of a Sub-Fund occurs after the launch date of the Company, the costs of formation in relation to the launch of the new Sub-Fund shall be charged to such Sub-Fund only and may be amortized over a maximum five years period with effect from the Sub-Fund's launch date.

Chapter X - Winding-up - Liquidation

Art. 32. Winding-up/ Liquidation. The Company may at any time upon proposition of the General Partner be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders subject to the quorum and majority requirements necessary for the amendment of these Articles of Association.

Whenever the Share capital falls below two-thirds of the minimum capital referred to in Article 5 of these Articles of Association, the General Partner shall submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of Shareholders, which may resolve, no quorum being then required, by simple majority of the votes of the Shares represented at such meeting, on the dissolution of the Company.

The General Partner shall also submit the question of the dissolution of the Company to the general meeting of Shareholders whenever the Share capital falls below one-fourth of the minimum capital referred to in Article 5 of these Articles of Association; in such event, the general meeting of Shareholders may resolve, no quorum being then required, on the dissolution of the Company by votes representing one-fourth of the Shares represented at such meeting.

The meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Company have fallen below two-thirds or one-fourth of the legal minimum, as the case may be.

Liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their powers and their compensation.

The liquidation shall take place in accordance with Luxembourg laws. The net proceeds of the liquidation shall be distributed to the Shareholders pro rata and in accordance (as the case may be) with the rights attached to the Shares they hold in whatever Class of Shares.

Chapter XI - General provisions

Art. 33. Applicable regulations. In respect of all matters not governed by these Articles of Association, the parties shall refer to the provisions of the Law of 13 February 2007, the Prospectus and the Luxembourg Law.

Art. 34. Interpretation. Words, expressions and abbreviations defined or used in the Prospectus (unless the context otherwise required) will have the same meaning when used in these Articles of Association.

Subscription and Payment

The Articles of Association of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, represented as stated above, the said parties, declare to subscribe for all the shares, as follows:

Shareholders	Subscribed capital (USD)	Number of Shares	Amount paid up
EFH S.à r.l.	USD 1.-	1 (General Partner Share)	USD 0.05.-
Qatar Islamic Bank	USD 44,990.-	4,490 (Ordinary Shares)	USD 2,249.50.-
EFH S.à r.l.	USD 9.-	9 (Ordinary Shares)	USD 0.45.-
Total	USD 45,000.-	4,500	USD 2,250.-

The subscribers declared that upon determination by the General Partner, pursuant to the Articles of Association, of the various Classes of Shares which the Company shall have, they will elect the Class or Classes of Shares to which the Shares subscribed to shall pertain.

Evaluation

The Share capital of USD 45,000 is valued at EUR 34,781.26.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately four thousand two hundred Euro.

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, represented as stated above, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, immediately proceeded to an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, the general meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The registered office of the Company shall be set at Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Second resolution

The independent auditor of the Company shall be KPMG Audit S.à r.l., with its registered office at 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg), R.C.S. Luxembourg number B103590.

The term of office of the independent auditor shall be for one year and shall be renewed by the annual general meeting of Shareholders approving the accounts as of 31 December 2009.

Third resolution

The Custodian and Paying Agent of the Company shall be Bank of New York (Luxembourg) S.A., with its registered office at Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxy-holder of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy-holder of the appearing parties, said proxy-holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-sept février.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. EFH S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B142510,

ici représentée par Maître Philippe MULLER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé;

2. Qatar Islamic Bank, une société constituée sous les lois du Qatar, ayant son siège social au P.O Box 559, Grand Hamad Street, Doha, Qatar, enregistré sous le numéro 8338;

ici représentée par Maître Philippe MULLER, pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités d'enregistrement.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'établir l'acte de constitution d'une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé (SICAV-SIF) qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts (les "Statuts") comme suit:

Chapitre I^{er} - Forme, Durée, Objet et Siège social

Art. 1^{er}. Nom et Forme. Il est créé entre EFH S.à r.l. comme associé gérant commandité (F "Associé Gérant Commandité") et tous ceux qui deviendront actionnaires commanditaires (les "Actionnaires Commanditaires"), (les Actionnaires Commanditaires définis ensemble comme les "Actionnaires" et individuellement comme un "Actionnaire"), une société d'investissement à capital variable- fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.), dénommée EFH Funds S.C.A. SICAV-SIF (la "Société").

La Société sera régie par les Lois du Grand-duché du Luxembourg, et en particulier par la loi du 13 février 2007, relative aux fonds d'investissements spécialisés (la "Loi du 13 février 2007"), la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi Luxembourgeoise") et par les présents statuts (les "Statuts").

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être liquidée par résolution des Actionnaires, adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts, mais seulement avec le consentement de l'Associé Gérant Commandité.

Dans tous les cas, la Société peut être liquidée à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, par décision de l'assemblée générale des Actionnaires soumise au quorum et à la majorité requis pour la modification des Statuts.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Senningerberg. Il pourra être transféré en tout autre lieu au sein de la municipalité de Niederanven, par une résolution de l'Associé Gérant Commandité de la Société.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans le Grand-duché de Luxembourg par une résolution de l'Associé Gérant Commandité. Des succursales ou d'autres bureaux pourront être établis au Luxembourg ou à l'étranger sur décision de l'Associé Gérant Commandité.

S'il est porté à l'attention de l'Associé Gérant Commandité que, des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social interviennent ou sont imminents et de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers par l'Associé Gérant Commandité de la Société.

Art. 4. Objet Social. L'objet exclusif de la Société est en accord avec les principes de la Shari'a, l'investissement des fonds dont elle dispose en avoirs, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

De plus, la Société peut prendre toute mesure et mener toutes les opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet dans le respect de la Loi du 13 février 2007, telle qu'elle pourrait être modifiée.

Chapitre II - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans indication de la valeur nominale, et sera à tout moment égal à l'équivalent en Dollars américains de la valeur de l'actif net des Compartiments de la Société (chacun un "Compartiment" et collectivement les "Compartiments"), le cas échéant.

Le capital minimum de la Société ne pourra être inférieur au montant minimum requis par la Loi du 13 février 2007, i.e. l'équivalent en Dollars américains d'Un Million Deux Cent Cinquante Mille Euros (EUR 1.250.000,-). Ce montant minimum légal devra être atteint endéans une période de douze (12) mois suivant la date à laquelle la Société aura été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé d'après la Loi du 13 février 2007.

Le capital initial de la société s'élève à Quarante Cinq Mille Dollars américains (USD 45.000) divisé en une (1) action d'Associé Gérant Commandité (l'"Action de l'Associé Gérant Commandité") sans indication de la valeur nominale et

Quatre Mille Quatre Cent Quatre Vingt Dix Neuf (4.499) actions ordinaires (chacune une "Action Ordinaire" et collectivement les "Actions Ordinaires") sans indication de la valeur nominale.

Chaque Action Ordinaire et l'Action de l'Associé Gérant Commandité seront définies comme une "Action" et collectivement comme les "Actions", chaque fois que la référence à une catégorie spécifique d'Actions n'est pas justifiée.

Le produit de toutes Actions émises dans une catégorie spécifique sera investi dans un ensemble d'actifs du Compartiment correspondant à cette catégorie d'Actions, conformément à la politique d'investissement déterminée par l'Associé Gérant Commandité pour ledit Compartiment.

Art. 6. Variation du capital social. Le capital social de la Société peut varier, sans modification des Statuts, en raison de l'émission d'actions nouvelles ou du rachat par la Société de ses Actions.

Art. 7. Classes d'actions. Les Actions de la Société sont réservées exclusivement aux investisseurs non américains, aux investisseurs institutionnels, investisseurs professionnels ou investisseurs avertis au sens de la Loi du 13 février 2007 (un "Investisseur Eligible") et la Société refusera d'émettre des actions dès lors que leur propriété ou le bénéfice économique pourrait revenir à des personnes ou des sociétés qui ne bénéficient pas de la qualité d'Investisseur Eligible au sens de ladite loi.

Cette restriction ne s'applique pas à l'Associé Gérant Commandité qui peut détenir une Action d'Associé Gérant Commandité sans être un Investisseur Eligible.

Le capital social de la Société sera initialement représenté par les catégories d'Actions suivantes, sans indication de la valeur nominale:

(i) Action d'Associé Gérant Commandité: une action de gestion souscrite par l'Associé Gérant Commandité, comme associé gérant commandité de la Société;

(ii) Actions Ordinaires: une catégorie d'actions ordinaires souscrites par les autres Actionnaires de la Société et qui peuvent consister en divers classes d'Actions. Les Actionnaires se verront allouer des Actions Ordinaires du Compartiment dans lequel ils investiront.

Pour Chaque Compartiment, l'Associé Gérant Commandité peut décider de créer une ou plusieurs catégories d'Actions Ordinaires, les actifs desquelles seront investis conformément à la politique d'investissement spécifique au Compartiment correspondant (tel que défini dans le Prospectus (le "Prospectus")).

Les caractéristiques de chaque catégorie (une "Catégorie" et définies ensemble comme les "Catégories") d'actions offertes sont détaillées dans le Prospectus de la Société. Toute caractéristique qui n'est pas déterminée dans le Prospectus le sera par l'Associé Gérant Commandité.

Les Actions des différentes Catégories confèrent à leurs détenteurs le droit à un vote sur tous points discutés aux assemblées générale des Actionnaires.

Les Actions de chaque Compartiment donneront le droit de participer à parts égales aux profits, dividendes et à tout boni de liquidation du Compartiment concerné. Les Actions ne donnent aucun droit de souscription préférentiel ou droit de préemption.

Chapitre III - Actions

Art. 8. Forme des actions. Les Actions de la Société seront émises uniquement sous forme nominative.

Toutes les Actions de la Société émises sous forme nominative seront inscrites au registre des Actionnaires (le "Registre d'Actionnaires") qui sera tenu par l'Associé Gérant Commandité ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société, lequel registre indiquera le nom de chaque propriétaire d'Actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu tel qu'indiqué à la Société, le nombre d'actions nominatives qu'il détient et le montant des versements effectués.

La propriété de l'Action nominative s'établit par une inscription sur le Registre d'Actionnaires. L'Associé Gérant Commandité décidera si un certificat constatant cette inscription sera délivré à l'Actionnaire ou si l'Actionnaire recevra une confirmation écrite de sa qualité d'Actionnaire.

Les certificats d'Actions seront le cas échéant signés par l'Associé Gérant Commandité. Ces signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit en fac-similé. Toutefois, une de ces signatures pourra être apposée par une personne dûment autorisée à cet effet par l'Associé Gérant Commandité; dans ce dernier cas, la signature devra être manuscrite.

La Société peut émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées par l'Associé Gérant Commandité.

Tout Actionnaire ayant droit à des Actions nominatives fournira à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et toutes les informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre d'Actionnaires.

Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, celle-ci peut permettre que mention en soit faite au Registre d'Actionnaires et l'adresse de l'Actionnaire sera censée être au siège social de la Société, ou à toute autre adresse pouvant être inscrite dans le Registre d'Actionnaires de la Société en temps opportun, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'Actionnaire. Un Actionnaire pourra, à tout moment, faire changer l'adresse portée

au Registre d'Actionnaires par une déclaration écrite envoyée à la Société, à son siège social, ou à toute autre adresse fixée en temps opportun par la Société.

Un duplicata du certificat d'Actions peut être émis aux conditions et moyennant les garanties que la Société peut déterminer, si un Actionnaire le demande et démontre de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'Actions a été perdu, endommagé ou détruit. Le nouveau certificat d'Actions devra indiquer qu'il s'agit d'un duplicata. A compter de son émission, le certificat d'Actions original n'aura plus de valeur.

Les certificats d'Actions endommagés peuvent être annulés par la Société et remplacés par de nouveaux certificats.

La Société peut, à son gré, mettre à la charge de l'Actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'Actions, ainsi que toutes les dépenses raisonnables engendrées par la Société en relation avec l'émission et l'inscription du certificat d'Actions de remplacement ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une ou de plusieurs Action(s) est indivise ou litigieuse, toutes les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un seul mandataire qui représentera cette (ces) Action(s) à l'égard de la Société. L'exercice de tous les droits attachés à cette (ces) Action(s) sera suspendu jusqu'à la désignation de ce mandataire.

Art. 9. Émission d'actions. Dans chaque Compartiment, l'Associé Gérant Commandité est autorisé, à tout moment et sans aucune restriction, à émettre des Actions additionnelles, sans réserver de droit de souscription préférentiel aux Actionnaires initiaux.

Les Actionnaires potentiels se verront proposer de s'engager à souscrire des Actions Ordinaires à une ou plusieurs dates déterminées par l'Associé Gérant Commandité (chacune une "Date Limite") et qui seront indiquées plus précisément dans le Prospectus.

Les paiements pour les souscriptions d'Actions Ordinaires seront effectués en totalité ou en partie à chaque Date Limite ou à une autre date déterminée par l'Associé Gérant Commandité et indiquée et plus précisément décrite dans le Prospectus. Les modalités de paiement pour ces souscriptions seront déterminées par l'Associé Gérant Commandité et seront précisées dans le Prospectus.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer d'autres conditions de souscription telles qu'un minimum d'engagements à chaque Date Limite, les engagements suivants, les intérêts sur les Actions souscrites et non payées à échéance, et les restrictions de propriété. Ces autres conditions de souscription seront exposées et plus précisément décrites dans le Prospectus.

La Société peut, si un Actionnaire potentiel le demande et si l'Associé Gérant Commandité est d'accord, accepter d'émettre des Actions en contrepartie d'un apport en nature. L'Associé Gérant Commandité peut, de façon discrétionnaire, refuser des apports en nature. L'Associé Gérant Commandité déterminera dans chaque cas la nature et le type des actifs acceptables, et pour autant que ces apports soient conformes aux objectifs et politiques d'investissement de la Société ou du Compartiment concerné. Seuls des actifs Sharia'a compatibles en conformité avec les politiques d'investissement spécifiques de la Société ou du Compartiment sont permis en tant qu'apport en nature. Un rapport d'évaluation relatif aux actifs apportés doit être remis à l'Associé Gérant Commandité par le réviseur d'entreprises de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout gérant ou autre fondé de pouvoir dûment autorisé, la charge d'accepter les souscriptions, rachats, ou conversions et de recevoir en paiement le prix des actions nouvelles à émettre ou à racheter.

Art. 10. Rachat d'Actions. Les Actionnaires peuvent demander à tout moment à la Société le rachat à chaque Jour d'Évaluation (tel que défini à l'article 15 des présents Statuts) de tout ou partie des Actions qu'ils détiennent dans toutes Catégories d'Actions de tout Compartiment. Les demandes de rachat complètes d'Actions nominatives peuvent être adressées à la Société et le "Distributeur". Les entités susmentionnées devront immédiatement transférer les demandes de rachat à l'agent de transfert ("Agent de Transfert"). Les demandes de rachat complètes des Actions nominatives, reçues par l'Agent de Transfert pas plus tard qu'à 16.00 heures CET un jour ouvré (un "Jour Ouvré") précèdent un Jour d'Évaluation, seront arrêtées à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (tel que définie à l'article 14 des présents statuts) du prochain Jour d'Évaluation.

La valeur de rachat peut donner lieu à des frais de rachat; cela peut être prévu pour chaque Compartiment tel que défini dans le Prospectus. L'Associé Gérant Commandité peut, sur demande expresse d'un Actionnaire, accepter les demandes de rachat par voie d'échange d'apport en nature. Cependant, il peut à tout moment refuser toute demande en échange d'apports en nature sans donner de motifs. L'échange d'apports en nature doit être fait dans l'intérêt des Actionnaires restants et conformément aux dispositions du Prospectus. La valeur de rachat sera déterminée sur la base d'un nouveau rapport indépendant d'évaluation qui pourrait être considéré comme nécessaire par l'Associé Gérant Commandité, les frais y relatifs étant à la charge de l'Actionnaire ayant demandé le rachat.

En cas de demandes importantes de rachat concernant un Compartiment, la Société se réserve le droit de vendre les actifs du Compartiment concerné si cela s'avère nécessaire, dont les modalités seront déterminés dans le meilleur intérêt de la Société et le prix de rachat devra être payé aux Actionnaires concernés une fois que la Société aura obtenu suffisamment de recettes de ces ventes. Un traitement équitable desdits Actionnaires demandant le rachat au même moment devra être appliqué et sera appliqué à l'ensemble des Actions présentées pour rachat. Une seule Valeur Nette d'Inventaire

sera calculée pour toutes les demandes de rachat présentées au même moment. Ces demandes seront traitées comme un tout et prioritairement à toute autre demande reçue postérieurement.

Dans le cas de Compartiment investissant dans des titres non liquides, le paiement du prix de rachat peut être refusé dans l'intérêt des Compartiments concernés; plus de détails pourront être trouvés dans le Prospectus.

Sauf dans les cas où un Actionnaire cesse d'être un Investisseur Eligible ou en cas de transfert d'Actions effectué en violation des Statuts, les titres seront rachetés à un prix égal à la Valeur Nette d'Inventaire, telle que déterminée conformément à la disposition de l'Article 14 des présents Statuts, moins tous les frais qui pourraient être prévus par la réglementation applicable aux Compartiments concernés dans le Prospectus.

Sauf autrement déterminé par l'Associé Gérant Commandité conformément aux besoins de la Société ou comme déterminé autrement dans les présents Statuts ou le Prospectus, le prix de rachat sera payé au plus tard cinq Jours Ouvrés après la date à laquelle la Valeur Nette d'Inventaire applicable aura été déterminée, ou à la date à laquelle les certificats d'Actions ont été reçus par la Société, si cette date est postérieure. Toute demande de rachat est irrévocable, sauf en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire des Actions.

Avant que le prix de rachat ne puisse être payé, les demandes de rachat devront être accompagnées par le (les) certificat(s) d'Actions en bonne et due forme ainsi que par les documents requis afin de rendre effectif leur transfert.

Les Actions peuvent faire l'objet d'un rachat forcé en conformité avec l'article 13 des présents Statuts ("Restrictions à la détention des titres") si l'Actionnaire cesse d'être ou se révèle ne pas être un Investisseur Eligible ou, plus généralement, après un transfert de titres qui a été effectué en violation des présents Statuts.

La Société aura le droit, si l'Associé Gérant Commandité en décide ainsi, de satisfaire au paiement du prix de rachat en nature à tout Actionnaire y consentant en allouant à l'Actionnaire des investissements du portefeuille des actifs de la Société ou du Compartiment concerné égal à la valeur des Actions à racheter. La nature et le type d'avoir à transférer dans ce cas seront déterminés sur une base juste et raisonnable et sans préjudice des intérêts des autres Actionnaires de la Société ou du Compartiment en question et l'évaluation utilisée seront confirmée par un rapport spécial du réviseur d'entreprise indépendant nommé par la Société. Les frais de chaque transfert seront supportés par le bénéficiaire.

Art. 11. Transfert d'Actions. Seules les Actions Ordinaires peuvent être transférées, cédées ou gagées avec le consentement écrit de l'Associé Gérant Commandité. Lors de tout transfert, cession de ou gage sur des Actions Ordinaires, l'acheteur, le cédant ou le créancier gagiste devra reprendre à sa charge, par un accord écrit, toutes les obligations inachevées du cédant résultant du contrat de souscription conclu par le cédant.

L'Associé Gérant Commandité ou la personne désignée par la Société n'acceptera pas le transfert d'Actions Ordinaires vers un acquéreur qui ne peut être considéré comme un Investisseur Eligible au sens de la Loi du 13 février 2007.

Le transfert d'Actions Ordinaires sera effectif (i) si le(s) certificat(s) d'Actions a/ont été émis, sur remise du/des Certificats représentant ces Actions Ordinaires à la Société ensemble avec tous les instruments de transfert sous une forme satisfaisante à la Société, et (ii) si aucun certificat d'Actions n'a été émis, par déclaration écrite de transfert à inscrire dans le Registre d'Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leurs mandataires justifiant des pouvoirs requis.

Tout transfert prétendument effectué par un Actionnaire de tout ou partie de ses Actions Ordinaires sans le consentement écrit de l'Associé Gérant Commandité ou sans avoir satisfait aux autres conditions des présents Statuts sera nul et sans force ou effet, et l'Associé Gérant Commandité pourra, dans les limites légales les plus larges, demander le transfert à une autre personne.

Chaque cédant sera tenu de payer toutes les dépenses raisonnables, y compris les honoraires des avocats, supportées par la Société ou l'Associé Gérant Commandité en rapport avec le transfert de ses parts, à moins que le cessionnaire accepte de supporter lesdites dépenses.

Art. 12. Conversion des Actions Ordinaires. Sauf les cas où l'Associé Gérant Commandité l'interdit, chaque Actionnaire a le droit, sous réserve des restrictions que peut imposer l'Associé Gérant Commandité, de demander la conversion des Actions qu'il détient dans un Compartiment ou Classe d'Actions donné en Actions d'un autre Compartiment ou Classe d'Actions. Le taux de conversion devra être calculé sur la base de la Valeur Nette d'Inventaire applicable, plus tous montants à facturer pour l'émission et le rachat d'Actions tels que mentionnés à l'Article 10 des présents Statuts.

La conversion des Actions devra être basée sur la Valeur Nette d'Inventaire, (déterminée conformément à l'article 14 des présents Statuts), de la ou des Classes d'Actions du ou des Compartiment(s) concerné(s) au premier Jour d'Evaluation qui suit le jour de réception des demandes de conversion et en tenant compte, le cas échéant, du taux de change en vigueur entre les devises des deux Compartiments, ou, des Classes d'Actions, le cas échéant, au Jour d'Evaluation. L'Associé Gérant Commandité pourra fixer telles restrictions qu'il estimera nécessaires à la fréquence des conversions et il pourra soumettre les conversions au paiement de frais dont il déterminera raisonnablement le montant.

En cas de demandes importantes de conversion concernant un Compartiment, la Société se réserve le droit de vendre les actifs du Compartiment concerné si cela s'avère nécessaire, dont les modalités seront déterminées dans le meilleur intérêt de la Société et le prix payé aux Actionnaires concernés une fois que la société aura obtenu suffisamment de recette de ces ventes. Un traitement équitable desdits Actionnaires demandant la conversion au même moment devra être appliqué et sera appliqué à l'ensemble des Actions présentées pour conversion. Une seule Valeur Nette d'Inventaire

sera calculée pour toutes les demandes de conversion présentées au même moment. Ces demandes seront traitées comme un tout et prioritairement à toute autre demande reçue postérieurement.

Toute demande de conversion devra être présentée par l'Actionnaire par écrit au siège social de la Société ou auprès d'une autre personne juridique mandatée pour la conversion des Actions. La demande de conversion doit préciser le nom de l'Actionnaire, le Compartiment et la Classe d'Action(s) détenue(s), le nombre d'Actions ou le montant à convertir, ainsi que le Compartiment et la Classe des Actions à obtenir en échange. Elle doit être accompagnée des certificats d'Actions éventuellement émis. Si des certificats d'Actions nominatives ont été émis pour les Actions de la classe d'origine, les nouveaux certificats ne seront pas établis aussi longtemps que les anciens certificats d'Actions ne seront pas parvenus à la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut déléguer à tout gérant ou à tout dirigeant ou autre fondé de pouvoir dûment autorisé, la charge d'accepter les conversions et de payer ou recevoir en paiement le prix des actions converties.

Les actions, dont la conversion en d'autres actions a été effectuée, seront annulées.

Art. 13. Restriction à la propriété des Actions. La Société pourra restreindre ou empêcher l'acquisition d'Actions de la Société par toute personne physique ou morale qui ne remplit pas les restrictions prévues à l'article 7 des présents Statuts. Elle pourra notamment interdire la propriété d'Actions par tout ressortissant américain (un "Ressortissant Américain").

La Société pourra en outre édicter les restrictions qu'elle juge utiles, en vue d'assurer qu'aucune Action de la Société ne sera acquise ou détenue par (a) une personne qui ne répond pas aux conditions prévues à l'article 7 des présents Statuts ("Investisseur Non Eligible") (b) toute personne en infraction avec les lois ou les exigences d'un quelconque pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dont la situation, de l'avis de l'Associé Gérant Commandité, pourra amener la Société à encourir des charges d'impôt ou d'autres désavantages financiers qu'autrement elle n'aurait pas encourus.

A cet effet:

(1) La Société pourra refuser l'émission d'Actions et l'inscription du transfert d'Actions lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété de l'Action à un Investisseur Non Eligible ou à un Ressortissant Américain.

(2) La Société pourra demander à toute personne figurant au Registre d'Actionnaires ou à toute autre personne qui demande à faire inscrire un transfert d'Actions de lui fournir tous renseignements et certificats qu'elle estime nécessaires, éventuellement appuyés d'une déclaration sous serment, en vue de déterminer si ces Actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à un Investisseur Non Eligible ou à un R Ressortissant Américain.

(3) La Société pourra procéder au remboursement forcé s'il apparaît qu'un Investisseur Non Eligible ou à un Ressortissant Américain soit seul, soit ensemble avec d'autres personnes, est le propriétaire d'Actions de la Société. Dans ce cas, la procédure suivante sera appliquée:

(a) La Société enverra un préavis (un "Avis de Remboursement") à l'Actionnaire possédant les titres ou apparaissant au Registre d'Actionnaires comme étant le propriétaire des actions; l'Avis de Remboursement spécifiera les Actions à racheter, le prix de remboursement à payer et l'endroit où ce prix sera payable. L'Avis de Remboursement peut être envoyé à l'Actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite au Registre d'Actionnaires. L'Actionnaire en question sera obligé de remettre sans délai le ou les certificats représentant les Actions spécifiées dans l'Avis de Remboursement.

Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Remboursement, l'Actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Remboursement.

(b) Le prix auquel les Actions spécifiées dans l'Avis de Remboursement seront rachetées (le "Prix de Remboursement") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des Actions de la Société précédant immédiatement l'Avis de Remboursement. A partir de la date de l'Avis de Remboursement, l'Actionnaire en question perdra tous les droits d'Actionnaire.

Le paiement sera effectué en la devise que déterminera l'Associé Gérant Commandité. Le prix sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs, spécifiée dans l'Avis de Remboursement, qui le transmettra à l'Actionnaire en question contre remise du ou des certificats indiqués dans l'Avis de Remboursement. Après paiement du prix par la Société, aucune personne intéressée dans les Actions mentionnées dans l'Avis de Remboursement ne pourra faire valoir de droit à l'égard de ces Actions ni ne pourra exercer aucune action contre la Société et ses avoirs, sauf le droit de l'Actionnaire apparaissant comme étant le propriétaire des Actions de recevoir le prix déposé (sans intérêts) à la banque contre remise des certificats.

(c) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé pour le motif qu'il n'y aurait pas preuve suffisante de la propriété des Actions dans le chef d'une personne, ou qu'une Action appartiendrait à une autre personne celle déterminée par la Société en envoyant l'Avis de Remboursement, à la seule condition que la Société exerce ses pouvoirs de bonne foi.

La Société pourra refuser, lors de toute Assemblée Générale d'Actionnaires, le droit de vote à tout Investisseur Non Eligible ou à un Ressortissant Américain et à tout Actionnaire ayant fait l'objet d'un Avis de Remboursement de ses Actions.

Le terme R ressortissant Américain est défini dans le Règlement S adopté sous le US.. Securities Act. et incluent un résident personne physique aux États-Unis, toute association ou société organisée ou incorporée aux États-Unis, tout état duquel l'exécuteur ou l'administrateur est un R ressortissant Américain, tout Trust dont l'administrateur est un R ressortissant Américain; toute agence ou succursale d'une entité non américaine située aux États-Unis, tout compte non-discriminationnaire ou compte semblable (autre qu'un établissement ou un trust) détenu par un distributeur ou tout autre fiduciaire pour le bénéfice ou le compte d'un R ressortissant Américain; tout compte discrétionnaire ou compte semblable (autre qu'un établissement ou un trust) tenu par un distributeur ou tout autre fiduciaire organisé, constitué ou (dans le cas d'un particulier) R ressortissant Américain, et toute association ou société si organisée ou constituée en vertu des lois de toutes juridictions non américaines et formée par un R ressortissant Américain principalement dans le but d'investir dans des titres non enregistrés sous le US Securities Act à moins qu'organisés et détenus par les investisseurs accrédités (tels que définis dans le US Securities Act) qui ne sont pas des personnes physiques, établissements ou trusts.

Le terme R ressortissant Américain n'inclut pas: (i) tout compte discrétionnaire ou compte semblable (autre qu'un établissement ou un trust) détenu au bénéfice ou pour le compte d'un non- R ressortissant Américain par un distributeur ou tout autre fiduciaire professionnel organisé, constitué ou (dans le cas d'un particulier) résidant aux États-Unis; (ii) tout établissement pour lequel le fiduciaire professionnel agissant en tant qu'exécuteur ou administrateur, est R ressortissant Américain; (iii) tout trust duquel tout fiduciaire professionnel agissant en qualité d'administrateur est Résident Américain, si un administrateur qui n'est pas Résident Américain détient seul ou partage des investissements discrétionnaires en respect des avoirs du trust, et qu'aucun bénéficiaire du trust (et aucun fondateur si le trust est révocable) n'est Résident Américain; (iv) un régime d'avantages sociaux des employés établi et administré conformément à la loi d'un pays autres que les États Unis et les pratiques habituelles et documentation d'un tel pays; (v) tout agence ou succursale d'un R ressortissant Américain, située en dehors des États Unis si (A) l'agence ou succursale opère pour de raisons commerciales valables, et (B) que l'agence ou succursale évolue dans les assurances ou les activités bancaires et est soumise à une assurance substantielle ou à une réglementation bancaire, respectivement, dans la juridiction où elle est implantée; et (vi) certaines organisations internationales tel que spécifié dans le Règlement S sous le U.S. Securities Act.

Art. 14. Détermination de la valeur nette d'inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire (la "Valeur Nette d'Inventaire") par Action de chaque Compartiment devra être calculée dans la devise de référence de chaque Compartiment et sera déterminée par l'Associé Gérant Commandité à chaque Jour d'Evaluation. Le relevé mensuel desdits actifs devra être remis au dépositaire (le "Dépositaire") et une fois par an comparé aux états financiers du Compartiment susmentionné approuvés par un rapport du réviseur d'entreprise.

La Valeur Net d'Inventaire par Action d'un Compartiment donné devra être déterminée en divisant les actifs nets du Compartiment, étant la valeurs des actifs du Compartiment moins ses dettes, par le nombre d'Actions restantes du Compartiment.

La détermination de la Valeur Nette d'Inventaire de la Société et de chaque Compartiment comme suit:

a. Titres qui sont cotés, échangés sur un marché reconnu seront évalués au plus tard à la moitié du prix du marché. Là ou les titres sont cotés ou échangés sur plus d'un marché reconnu correspondant ou le marché sera la bourse principal ou le marché dans lequel les titres sont cotés ou échangés, ce que l'Associé Gérant Commandité détermine, fournis le critère le plus juste pour la détermination de la valeur de chaque investissement correspondant.

b. La valeur de tous titres qui ne soit pas cotés ou échangés sur un marché reconnu ou qui soient cotés et échangés mais pour lesquels une telle cotation ou valeur est disponible ou la cotation disponible ou la valeur n'est pas représentative de la juste valeur du marché, sera la valeur de réalisation probable telle qu'estimée avec précaution et bonne foi par (i) l'Associé Gérant Commandité ou (ii) par une personne compétente, société (incluant le Conseiller en Investissement) choisi par l'Associé Gérant commandité et agréé par le Dépositaire ou (iii) tout autres moyens prévoyant que la valeur doit être agréé à cet effet par le Dépositaire.

c. Les liquidités ou dépôt seront évalués à leur valeur nominale.

d. Exception faite du paragraphe (a) ci-dessus, les parts de plan d'investissement collectif seront évalué à la dernière valeur nette d'inventaire disponible par titre ou au prix offert tel que publié par le plan d'investissement collectif ou, si les parts sont cotées ou échangées sur un marché reconnu conformément au point (a) ci-dessus.

e. L'Associé Gérant Commandité peut, avec l'approbation du Dépositaire, ajuster la valeur de tout investissement si au vu de sa devise, valeur marchande, des taux de profit applicables, des taux anticipés de dividende, échéance, liquidité ou sur toutes autres considérations pertinentes, il juge qu'un tel ajustement est nécessaire afin de refléter la juste valeur.

f. Toute autre valeur exprimée dans une autre devise que celle du Compartiment correspondant devra être convertie dans la devise de base du Compartiment correspondant, au taux de change (qu'il soit officiel ou non), que l'Associé Gérant Commandité déterminera afin qu'il soit approprié, basé sur le taux de change alors en vigueur.

g. Lorsque la valeur de tout investissement n'est pas déterminable tel que décrit ci-dessus, la valeur sera la valeur de réalisation probable estimée par l'Associé Gérant Commandité avec précaution et bonne foi ou par une personne compétente agréé à cet effet par le Dépositaire

h. Si l'Associé Gérant Commandité l'estime nécessaire, un investissement spécifique peut être évalué selon une méthode d'évaluation alternative agréé par le Dépositaire.

Dans le calcul de la valeur de chaque actif de la Société et de chaque Compartiment, les principes suivants s'appliqueront:

a. Lorsqu'il y a un accord sur l'achat ou la vente d'investissements, mais que de tels achats ou ventes ne sont pas réalisés, de tels investissements doivent être inclus ou exclus, et l'achat brut ou la vente nette exclus ou inclus, comme cela peut être requis si la vente ou l'achat avait été dûment accompli;

b. Il sera ajouter aux actifs de chaque Compartiment correspondant, tout montant réel ou à venir de toute imposition du capital en nature qui est recouvrable par la Société et attribuable au Compartiment;

c. Il sera ajouter aux actifs de chaque Compartiment correspondant, une somme représentant tout profit, dividendes ou autre revenu en cours mais non perçu et d'une somme représentant les dépenses non amorties;

d. Il sera ajouter aux actifs de chaque Compartiment correspondant, le montant total (qu'il soit réel ou estimé par l'Associé Gérant Commandité ou ses délégués) de toute réclamation en remboursement de toute imposition prélevée sur le revenu ou les gains en capital incluant les réclamations au titre du relief de la double imposition;

e. Lorsqu'un Avis de Remboursement d'Actions a été reçu un Jour Ouvré par la Société et que l'annulation de ces Actions n'a pas été effectuée, les Actions à racheter devront être estimées comme n'étant pas émises le Jour d'Evaluation et la valeur des actifs du Compartiment correspondant devra être réduite d'un montant payable sur un tel rachat;

f. Il sera déduit des actifs du Compartiment correspondant:

(i) Le montant total de toute dette réelle ou future exigible en dehors des actifs du Compartiment correspondant, incluant tout emprunt Shari'a de la Société à recouvrer, et toute dette estimée pour l'impôt et un tel montant de dépenses éventuelles telle que l'Associé Gérant Commandité considère justes et raisonnables au Jour d'Evaluation correspondant;

(ii) Toute somme relative à l'impôt (le cas échéant) sur le revenu ou sur les plus-values réalisées sur les investissements du Compartiment correspondant tel qu'estimé par l'Associé Gérant Commandité et qui deviendra exigible;

(iii) Le montant (le cas-échéant) de toute distribution constatée mais non distribuée conformément selon ce qui est prévu ci-dessus;

(iv) La rémunération du Conseiller en Investissement, de l'administrateur, du Dépositaire, tout distributeur ou tout fournisseur de services à la Société augmentée mais restant impayée avec un montant égal à la taxe sur la valeur ajoutée applicable (le cas échéant);

(v) Le montant total (qu'il soit actuel ou estimé par l'Associé Gérant Commandité) de toutes les dettes exigibles sur les actifs du Compartiment concerné (incluant tous les frais, coûts et dépenses d'établissement, opérationnels et administratifs) au Jour d'Evaluation concerné;

(vi) Un montant au Jour d'Evaluation concerné représentant les dettes prévues de chaque Compartiment concerné en relation avec les coûts et dépenses qui seront dus par le Compartiment concerné en cas de liquidation subséquente;

(vii) Toute autre somme qui peut normalement être déduite;

g. Lorsque la Société reçoit une souscription ou des demandes de rachat d'Actions un Jour Ouvré, constituant en totalité plus de 3 % de la Valeur Nette d'Inventaire d'un Compartiment particulier, l'Associé Gérant Commandité peut décider à sa discrétion d'appliquer à la Valeur Nette d'Inventaire une somme représentant une provision pour la marge de marché (c'est-à-dire la différence entre les prix moyens et les prix offerts) et les devoirs et charges relatifs à l'acquisition et/ou la cession des investissements de la Société (à moins qu'il ne considère qu'il ne soit pas approprié ou nécessaire de le faire) pour couvrir les coûts des échanges et pour préserver la valeur des actifs sous jacents de la Société. Toutes ces sommes seront payées au Compartiment concerné.

La Valeur Nette d'Inventaire d'une Action sera arrondie vers le haut ou vers le bas à la troisième décimale la plus proche de la devise de référence du Compartiment.

En l'absence de négligence, fraude ou de défaillance volontaire, chaque décision prise par l'Associé Gérant Commandité ou par tout comité de l'Associé Gérant Commandité dans le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire du Compartiment ou des Catégorie ou de la Valeur Nette d'Inventaire par Action sera définitive et engagera la Société et les Actionnaires, présents, antérieurs ou futurs.

Art. 15. Date d'évaluation de la Valeur Nette d'Inventaire et Suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire. La Valeur Nette d'Inventaire des Actions et le prix de rachat et d'émission des Actions Ordinaires par la Société doit, en vue du rachat et de l'émission d'Actions Ordinaires en accord avec les présents Statuts, seront déterminés par la Société de temps à autre mais en aucun cas moins de deux fois par an comme l'Associé Gérant Commandité en décidera (tout jour ou délai pour la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire étant désigné ci-après "Date d'Evaluation").

L'Associé Gérant Commandité pourra suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire et/ou le paiement du prix de rachat, si une part substantielle du Compartiment:

- ne peut être évalué car la bourse ou un marché est fermé ou si un échange en bourse ou sur ce marché est restreint ou suspendu; ou

- n'est pas facilement disponible du fait d'événement de nature politique, économique, militaire, financier ou autre en dehors du contrôle de l'Associé Gérant Commandité empêchant la vente des actifs de la Société ou serait nuisible aux intérêts des Actionnaires;ou

- ne peut être évalué du fait d'une interruption des communications électroniques ou pour toute autre raison pour laquelle une évaluation est impossible; ou

- n'est pas disponible sur le marché du fait de restrictions sur les opérations d'échange étrangères ou d'autres restrictions rendant le transfert des actifs impossible ou dans le cas où il est établi d'après des mesures objectivement vérifiables, que les transactions ne peuvent être conduites à un taux normal. L'Associé Gérant Commandité informera immédiatement les Actionnaires affectés par le report de paiement du prix de rachat et informera tous les Actionnaires et l'autorité de régulation ("Regulatory Authority") de la suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire.

Chapitre IV - Administration et Gérance de la Société

Art. 16. Comité Consultatif Shari'a. La Société devra nommer un comité consultatif Shari'a. A cet effet, le Comité Consultatif Shari'a sera en particulier responsable de:

- fournir des avis à la Société concernant la structuration et de la détermination des caractéristiques de la Société (en particulier au regard de la politique d'investissement) en relation avec la conformité aux Directives d'Investissements Islamiques ("Islamic Investment Guidelines") et pour la nomination par la Société de tout Shari'a stock screening service provider,

- l'approbation des Directives d'Investissements Islamiques définies pour la Société et vérifier que leur application aux investissements effectués est conforme à ces directives;

- prendre des décisions quant à savoir si le produit de l'investissement et/ou les transactions de la Société sont conformes aux Directives d'Investissements Islamiques,

- recevoir les rapports annuels de la Société concernant les investissements qui ont été faits par la Société et les revoir afin de surveiller l'adhésion continue de la Société aux Directives d'Investissements Islamiques. Un rapport annuel concernant l'adhésion de la Société aux Directives d'Investissements Islamiques sera inclus dans le rapport annuel de la Société publié à la fin de l'exercice social de la Société;

- informer rapidement la Société aussitôt que le Comité Consultatif Shari'a découvre un manquement de la Société aux Directives d'Investissements Islamiques. Dans le cas où une telle information est donnée oralement, elle devra être confirmée par écrit au plus vite;

- informer rapidement la Société de toute modification apportées aux Directives d'Investissements Islamiques auquel elle se doit de se conformer (soumise à l'obtention de toute approbation réglementaire nécessaire);

- vérifier que la performance des investissements au nom et pour le compte de la Société, soit toujours conforme aux Directives d'Investissements Islamiques;

- conseiller sur une méthodologie appropriée pour la purification/nettoyage des revenus "Haram" (ou ce qui n'est pas permis par l'Islam)) de la Société et attribution des revenus purifiés/nettoyés à des oeuvres de charité choisies par la Société et agréées par le Comité Consultatif Shari'a; et

- participer à toutes réunions convoquées par la Société (soit en personne ou par conférence téléphonique) en ce qui concerne la gestion des investissements de la Société.

Art. 17. Associé Gérant Commandité. La Société sera gérée par EFH S.à r.l. (associé gérant commandité), une société constituée sous les lois du Luxembourg.

L'Associé Gérant Commandité ne peut en aucun cas être révoqué de sa fonction de gérant de la Société sauf pour négligence grave ou faute intentionnelle. Dans ce cas, l'Associé Gérant Commandité devra être remplacé en sa qualité de gérant, par une décision des Actionnaires à condition qu'au moins la moitié des Actions Ordinaires émises soient présentes ou représentées et que cette résolution emporte au moins deux tiers des votes des détenteurs des Actions Ordinaires présents ou représentés.

Art. 18. Pouvoirs de l'Associé Gérant Commandité. L'Associé Gérant Commandité, appliquant le principe de la répartition des risques, déterminera les politiques et stratégies de placement de la Société et de chaque Compartiment, le cas échéant, et les lignes de conduite à suivre dans la gestion et la conduite des affaires de la Société, en tenant compte des restrictions qui seront fixées par l'Associé Gérant Commandité conformément à la législation et les règlements en vigueur.

L'Associé Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus en vue d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, y compris tous les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi Luxembourg ou par les présents Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires seront exercés par l'Associé Gérant Commandité.

L'Associé Gérant Commandité aura le pouvoir de déterminer la politique sociétaire, la politique d'investissement ainsi que la conduite de la gestion des affaires de la Société. Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de conclure et exécuter tous les contrats ou tout autre engagement qu'il jugera nécessaires, avisés, ou utiles ou accessoires à ces derniers.

Art. 19. Représentation de la Société. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé Gérant Commandité représenté par ces représentants légaux ou de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) un tel pouvoir aura été délégué par l'Associé Gérant Commandité.

Art. 20. Délégation de pouvoir. L'Associé Gérant Commandité de la Société peut, sous son contrôle et sous sa responsabilité, déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société (y compris le droit d'agir comme signataire autorisé pour le compte de la Société) ainsi que ses pouvoirs d'agir dans le cadre de la politique sociale et de l'objet de la Société à une ou plusieurs personnes physiques ou morales qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil de gérance de l'Associé Gérant Commandité, et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé Gérant Commandité et qui pourront, si l'Associé Gérant Commandité les y autorise, sous-déléguer leurs pouvoirs.

L'Associé Gérant Commandité peut aussi conférer des pouvoirs de représentation par mandat notarié ou par mandat sous seing privé.

L'Associé Gérant Commandité peut aussi désigner des conseillers en investissement et des directeurs, aussi bien que des agents de direction ou des agents administratifs. L'Associé Gérant Commandité peut contracter avec ces personnes ou sociétés pour la fourniture de leurs services, leur déléguer ses pouvoirs et déterminer leur rémunération qui sera prise en charge par la Société.

Art. 21. Responsabilité. L'Associé Gérant Commandité est indéfiniment, conjointement et solidairement responsable de toutes les obligations de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque capacité que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'Actionnaires lors des assemblées générales, et dans ce cas ne seront engagés que dans la limite de leurs apports à la Société.

Art. 22. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que l'Associé Gérant Commandité ou tout autre gérant ou fondé de pouvoir de l'Associé Gérant Commandité, a un intérêt dans une telle société ou entreprise, ou est un administrateur, collaborateur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Au cas où tout gérant, fondé de pouvoir, cadre ou mandataire de l'Associé Gérant Commandité ou agent autorisé de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il doit en informer l'Associé Gérant Commandité, et une mention de sa déclaration devra être faite dans le procès verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires ci-dessous. Il ne devra donner aucune opinion ni ne pourra voter à propos d'une telle opération. Une telle opération ainsi que l'intérêt personnel devront être portés à la connaissance des Actionnaires à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

Le terme "intérêt personnel" comme utilisé dans le paragraphe précédent ne doit pas être appliqué aux rapports ou intérêts de tout sorte qui peuvent exister dans toute fonction et sur toute base dans les relations avec toute société ou entité que l'Associé Gérant Commandité peut avoir.

Art. 23. Indemnisation. La Société peut indemniser tout gérant, fondé de pouvoir, dirigeant, ou mandataire de l'Associé Gérant Commandité, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, pour les dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions, procès ou procédures auxquels il aura été partie en raison de ses activités pour la Société, sauf le cas où, dans pareils actions, procès ou procédures, il serait finalement condamné pour faute lourde ou manquement volontaire. En cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera octroyée que si la Société est informée par son avocat-conseil que la personne à indemniser n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits dans le chef de cette personne.

Chapitre V - Assemblées générales

Art. 24. Assemblées générales des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle pourra délibérer uniquement sur les matières qui ne sont pas réservées à l'Associé Gérant Commandité par les Statuts ou par la Loi Luxembourgeoise.

Les Statuts ne pourront être modifiés valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée à la majorité des deux tiers des voix des Actionnaires présents ou représentés, et l'accord de l'Associé Gérant Commandité. La nationalité de la Société ne peut être modifiée et les engagements des Actionnaires ne peuvent être augmentés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et l'approbation de l'Associé Gérant Commandité.

L'assemblée générale des actionnaires se tiendra soit au siège social de la Société soit en toute autre lieu au Grand Duché du Luxembourg qui sera précisé sur la convocation à l'assemblée générale, à 14.00 heures (heure de Luxembourg) le premier jeudi du mois de Mai de chaque année et pour la première fois en 2010. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvré à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le Jour Ouvré suivant. L'assemblée générale peut se tenir à l'étranger si l'Associé Gérant Commandité le décide souverainement, si des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées générales d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

Les assemblées générales des Actionnaires sont convoquées par l'Associé Gérant Commandité par un avis indiquant l'ordre du jour, envoyé au moins huit jours avant l'assemblée générale, à chaque Actionnaire enregistré et à l'adresse figurant dans le Registre d'Actionnaires.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils se considèrent comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, les assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation.

L'Associé Gérant Commandité peut déterminer toutes autres conditions à satisfaire par les Actionnaires pour assister à l'assemblée générale des Actionnaires.

Chaque Action procure un droit de vote conformément à l'Article 7 des présents Statuts. Un actionnaire peut voter à une assemblée générale en personne ou en donnant une procuration écrite à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant de l'Associé Gérant Commandité.

Art. 25. Assemblées générales d'un Compartiment. Chaque modification des présents Statuts entraînant une modification des droits d'une Catégorie ou de plusieurs Catégories d'Actions de tout Compartiment doit être approuvée par décision de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société et par assemblée(s) générale(s) séparée(s) des détenteurs d'Actions du Compartiment concerné ou de la/des Classe(s) d'Action concernée(s).

Les dispositions de l'article 23 s'appliqueront, mutatis mutandis à de telles assemblées générales.

Art. 26. Liquidation ou fusion de Compartiment(s) ou Catégorie d'Actions. La Société pourra être mise en liquidation au terme du délai précisé, le cas échéant, dans le Prospectus.

En cas de changement significatif de la situation politique, économique ou monétaire ou dans le cadre d'une restructuration économique, l'Associé Gérant Commandité peut décider de procéder au rachat de toutes les Actions de la (des) Classe(s) d'Actions concernées, à la Valeur Nette d'Inventaire par Action (compte tenu des prix de vente des investissements et des frais y relatifs) calculée au Jour d'Evaluation auquel la décision prendra effet. La Société enverra un avis aux détenteurs de la (des) Classe(s) d'Actions concernée(s) avant la date effective du rachat forcé qui indiquera les raisons motivant ce rachat et la procédure applicable à ce rachat: Jusqu'à la date effective du rachat forcé, les actionnaires de chaque Compartiment pourront continuer à demander le rachat de leurs Actions. L'Associé Gérant Commandité pourra facturer des frais aux Actionnaires concernés. L'Associé Gérant Commandité devra maintenir un traitement égalitaire entre les Actionnaires et pourra facturer certains honoraires aux Actionnaires concernés

Dans les mêmes circonstances que celles prévues au second paragraphe du présent article, l'Associé Gérant Commandité pourra décider d'attribuer les actifs et les dettes y relative de tout Compartiment à autre Compartiment existant au sein de la Société et de reclasser les Actions de la ou des Classe(s) concernée(s) en Actions du nouveau Compartiment. Cette décision devra être publiée un mois avant sa date d'effet (en outre, la publication mentionnera des informations sur le nouveau Compartiment), afin de permettre aux Actionnaires qui le souhaiteraient de demander le rachat de leurs Actions pendant cette période. Les Actionnaires qui n'ont pas demandé le rachat de leurs Actions vont automatiquement voir leurs Actions transférées au nouveau Compartiment.

En outre, dans d'autres circonstances que celles décrites au troisième paragraphe du présent article, l'apport des actifs et des dettes attribuables à un Compartiment à un autre organisme de placement collectif ou à un autre Compartiment au sein de cet autre organisme de placement collectif devra être approuvé par une décision des Actionnaires de la ou des Classes d'Actions émis(s) au titre du Compartiment concerné qui devra être prise conformément aux exigences du droit Luxembourgeois. Lorsque cette opération est à réaliser avec un organisme de placement collectif de droit luxembourgeois de type contractuel (fonds commun de placement) ou avec un organisme de placement collectif de droit étranger, les résolutions prises par l'assemblée ne lieront que les Actionnaires qui ont voté en faveur d'une telle opération.

Chapitre VI - Comptes annuels

Art. 27. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier de chaque année et s'achève le 31 décembre de la même année à l'exception du premier exercice social qui commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre deux mille neuf.

La Société devra publier un rapport annuel conformément à la Loi du 13 février 2007.

Art. 28. Distributions. Au sein de chaque Compartiment, les Actions pourront être émises sous la forme d'Actions de capitalisation et/ou d'Actions de distribution. L'Associé Gérant Commandité pourra déclarer et payer des dividendes annuelles ou autres dividendes intermédiaires sur les bénéfices du produit financier ainsi que sur les plus-values réalisées et, si le maintien à un niveau raisonnable de dividendes l'exige, sur tout autre fond distribuable. L'Action d'Associé Gérant Commandité ne donne droit à aucun dividende ou distribution, excepté la Commission de Gestion ("Management Fee").

La Société ne devra procéder à aucune distribution de dividendes, si l'actif net de la Société venait à devenir inférieur à l'équivalent en Dollars américains de EUR 1.250.000 qu'il s'agisse de distributions de dividendes ou que ce soit par le biais d'un rachat d'Actions.

Chapitre VII - Réviseur d'entreprises

Art. 29. Réviseur d'entreprises. Toutes les données comptables de la Société seront contenues dans un rapport annuel examiné par un réviseur d'entreprises agréé nommé par l'assemblée générale des Actionnaires qui fixera sa rémunération. Le réviseur indépendant accomplira au moins les devoirs et responsabilités prévus par la Loi du 13 février 2007.

Chapitre VIII - Dépositaire

Art. 30. Dépositaire. La Société conclura un contrat de dépôt avec un établissement bancaire luxembourgeois répondant aux conditions prévues par la Loi du 13 février 2007.

Le Dépositaire accomplira les fonctions et responsabilités prévues par la Loi du 13 février 2007.

Si le Dépositaire désire se retirer, l'Associé Gérant Commandité devra faire diligence pour trouver un successeur au Dépositaire dans un délai de deux mois à compter de la date d'effet du retrait.

Jusqu'à la date de son remplacement, qui doit avoir lieu au cours de cette période de deux mois, le Dépositaire est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires à une gestion prudente et la bonne préservation des intérêts des Actionnaires de la Société.

L'Associé Gérant Commandité peut mettre fin aux fonctions du Dépositaire à tout moment mais ne peut révoquer le Dépositaire que si un nouveau dépositaire a été désigné en vue d'agir à la place du Dépositaire.

Chapitre IX - Frais à charge de la Société

Art. 31. Frais à charge de la Société. Sans préjudice des dispositions de la Loi du 13 février 2007, la Société supportera l'intégralité de ses frais d'exploitation, notamment:

- Les honoraires et remboursements de frais de l'Associé Gérant Commandité;
- La rémunération des gérants de l'Associé Gérant Commandité, des Conseillers en Investissement, du Dépositaire, de l'Agent de l'Administration Centrale, des Agents chargés du Service Financier, des Agents Payeurs, du Réviseur d'Entreprises, des conseillers juridiques de la Société ainsi que d'autres conseillers ou agents auxquels la Société pourra être amenée à faire appel;
- Les frais de courtage;
- Les frais de confection, d'impression et de diffusion des rapports annuels, du document relatif à l'offre, ainsi que de toutes modifications du Prospectus;
- L'impression des certificats d'Actions, si applicable;
- Les frais et dépenses engagés pour la formation de la Société;
- Les impôts, taxes et droits gouvernementaux en relation avec son activité;
- Les honoraires et frais liés à l'inscription et au maintien de l'inscription de la Société auprès des organismes gouvernementaux et des bourses de valeurs luxembourgeois et étrangers;
- Les frais de publication de la Valeur Nette d'Inventaire et du prix de souscription et de remboursement; et
- Les frais en relation avec la commercialisation des Actions de la Société.

La Société constitue une seule et même entité juridique. Les actifs d'un Compartiment déterminé ne répondent que des dettes, engagements et obligations qui concernent ce Compartiment. Les frais qui ne sont pas directement imputables à un Compartiment sont répartis sur tous les Compartiments au prorata des avoirs nets de chaque Compartiment et sont imputés sur les revenus des Compartiments en premier lieu.

Si le lancement d'un Compartiment intervient après la date de lancement de la Société, les frais de constitution en relation avec le lancement du nouveau Compartiment seront imputés à ce seul Compartiment et pourront être amortis sur un maximum de cinq ans à compter de la date de lancement de ce Compartiment.

Chapitre X - Dissolution - Liquidation

Art. 32. Dissolution - Liquidation. La Société peut à tout moment, sur proposition de l'Associé Gérant Commandité, être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des présents Statuts.

Si le capital social tombe sous les deux tiers du capital minimum indiqué à l'article 5 des présents Statuts, l'Associé Gérant Commandité devra soumettre la question de la dissolution de la Société à l'Assemblée générale des Actionnaires qui devra délibérer, sans qu'aucun quorum ne soit requis, à la majorité simple des Actions présentes et représentées, sur la dissolution de la Société.

L'Associé Gérant Commandité devra également soumettre la question de la dissolution de la Société à l'assemblée générale des Actionnaires lorsque le capital social tombe sous le quart du capital minimum fixé à l'article 5 des Statuts; dans ce cas, l'assemblée générale des Actionnaires devra délibérer, sans conditions de quorum requis, sur la dissolution de la Société, par des votes représentant un quart des Actions représentées à cette assemblée.

L'assemblée générale doit être convoquée de sorte à être organisée dans une période de quarante jours suivant la constatation que les actifs nets de la Société sont tombés sous les deux tiers ou le quart du minimum légal, le cas échéant.

La liquidation sera effectuée par un ou de plusieurs liquidateurs qui pourront être des personnes physiques ou morales et qui seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation se déroulera conformément au droit luxembourgeois. Le produit net de la liquidation sera distribué aux Actionnaires en proportion et en conformité (le cas échéant) avec les droits attachés aux Actions qu'ils détiennent dans l'une quelconque des Classes d'Actions.

Chapitre XI - Dispositions générales

Art. 33. Règles applicables. Pour toutes les matières non régies par les présents Statuts, les parties devront se référer aux dispositions de la Loi du 13 février 2007, du Prospectus et de la Loi Luxembourgeoise.

Art. 34. Interprétation. Les termes, expressions et abréviations définis ou utilisés dans le Prospectus (sauf si le contexte le requiert) auront le même sens quand ils seront utilisés dans les présents Statuts.

Souscription et Paiement

Les comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ayant ainsi rédigé les Statuts de la Société, déclarent souscrire toutes les actions comme suit:

Actionnaires	Capital Souscrit (USD)	Nombre d'Actions	Montant libéré
EFH S.à r.l.	USD 1.-	1 action d'Associé Gérant Commandité	USD 0.05.-
Qatar Islamic Bank	USD 44,990.-	4,490 Actions Ordinaires	USD 2,249.50.-
EFH S.à r.l.	USD 9.-	9 Actions Ordinaires	USD 0.45.-
Total	USD 45,000.-	4,500	USD 2,250.-

Les souscripteurs ont déclarés que, dès la détermination par l'Associé Gérant Commandité, conformément aux Statuts, des différentes Classes d'Actions que la Société devrait avoir, ils choisiront la Classe ou les Classes d'Actions auxquelles les Actions souscrites devraient appartenir.

Evaluation

Le capital social de USD 45.000,- est évalué à EUR 34.781,26.

Frais

Les frais, coûts, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, supportés par la Société pour les besoins de sa constitution sont estimés à environ quatre mille deux cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Aussitôt après la constitution de la Société, les comparantes préqualifiées, représentées comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme régulièrement convoquées, tiennent une assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée générale adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Le siège social de la Société est fixé à l'Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième résolution

Le réviseur d'entreprises agréé de la Société sera KPMG Audit S.à r.l. ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B103590.

La durée du mandat du réviseur d'entreprises agréé est d'un an et sera renouvelé par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires qui approuvera les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Troisième résolution

Le dépositaire et agent payeur de la Société sera The Bank of New York (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à l'Aerogolf Center, 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: MULLER - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2009. Relation GRE/2009/704. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009029437/231/1326.

(090032409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Aéroflex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 18.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 94.910.

Il résulte des résolutions de l'Associé unique de la Société en date du 3 février 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

Première résolution

- Approbation de la fin du mandat de Michael Gorin, Gérant de catégorie A de la Société avec effet à compter du 31 décembre 2005.

Deuxième résolution

- Election de John Adamovich né à New York le 24 juin 1953, de nationalité Américaine, résidant professionnellement à New York, 35 South Service Road Plainview, NY 11803 Etats-Unis, en qualité de Gérant de catégorie A de la Société, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2006 pour une période indéterminée.

OMISSIS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aéroflex S.à r.l.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009029177/683/24.

Enregistré à Luxembourg, le 26 février 2009, réf. LSO-DB08303. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

**Adsec S.A., Société Anonyme,
(anc. Audit Royal S.A.).**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 27.990.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009028883/239/13.

(090031679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

AS EDI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 103.037.

Entre les Associés Monsieur Abdullah DEDIC, juriste, demeurant à L-8067 Bertrange, 32, rue Hiel ci-après appelé «cédant».

et Madame Aisa DEDIC MUMINOVIC, manager, demeurant à Tinja, commune de Srebrenik, canton de Tuzla, (BH)

Rukija DEDIC MUSIC, manager, demeurant à Tinja, commune de Srebrenik, canton de Tuzla (BH)

Hava DEDIC FERHATOVIC employé administrative, demeurent à Tinja, Commune de Srebrenik, Canton de Tuzla, Bosnie Herzégovine.

Ci-après appelé «cessionnaire»

il a été conclu le contrat suivant:

Le cédant cède et transporte ses cent vingt cinq (125) parts d'une valeur nominale de douze et demi euros (12,5) chacune qu'il possède encore dans la société à responsabilité limitée «AS EDI S.à.r.l.», ayant son siège social à Luxembourg, 61, Avenue de la Gare,

aux cessionnaires pour un prix de trois mille cent vingt cinq (3.125,-) euros.

A partir de ce moment toutes les obligations et droits du cédant sont transportés sur le cessionnaire qu'il s'y engage expressément.

Enfin les cessionnaires déclarent connaître les statuts de la société, ainsi que sa propre position légale et fiscales dans le chef de cette cession.

Suite à la cession qui précède, la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

1. Madame Aisa DEDIC-MUMINOVIC, préqualifié, Quarante et un et zéro soixante six parts sociales	41,66
2. Madame RUKIJA DEDIC-MUSIC, préqualifié, Quarante et un et soixante six parts sociales	41,66
3. Madame HAVA DEDIC-FERHATOVIC, préqualifié, Quarante et un, zéro soixante six parts sociales	41,66
4. Monsieur Sulejman Dedic, préqualifié Trois cent soixante parts sociales	375
Total: cinq cents parts sociales	500

Fait et passée à Tinja, date qu'en tête.

Bon pour pouvoir / Bon pour pouvoir

Les cessionnaires / Le cédant

Aisa Dedic-Muminovic / Rukija Dedic-Music / Hava Dedic-Ferhatovic

Référence de publication: 2009029318/8745/39.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07591. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Corso Computer + Software GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 54.355.

Im Jahre zweitausendneun, den sechzehnten Februar,

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCIENEN:

Herr Pascal SOFFIATURO, Kaufmann, geboren in Esch/Alzette, am 2. August 1973, wohnhaft in L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon.

Welcher Komparsent den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass er der einzige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CORSO COMPUTER + SOFTWARE GmbH" mit Sitz in L-6740 Grevenmacher, 3, rue du Stade, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 54355, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Emile SCHLESSER mit Amtssitz in Luxemburg, am 28. März 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 299 vom 19. Juni 1996, ist,

und dass er den amtierenden Notar ersucht die von ihm gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt den Gesellschaftssitz von Grevenmacher nach L-8011 Strassen, 289A, route d'Arlon, zu verlegen und dementsprechend den ersten Satz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5. (Erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen, (Großherzogtum Luxemburg)."

Zweiter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt:

- den Nominalwert der einhundert (100) Anteile der Gesellschaft abzuschaffen;
- das Gesellschaftskapital von 500.000,- LUF in 12.394,68 EUR umzuwandeln, basierend auf dem Wechselkurs von EUR 1,- = 40,3399 LUF;
- das Gesellschaftskapital um 105,32 EUR zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von 12.394,68 EUR auf 12.500,- EUR zu bringen; der Betrag von 105,32 EUR wurde durch den alleinigen Gesellschafter voll einbezahlt, sodass er der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich feststellt;
- die 100 bestehenden Anteile ohne Nominalwert der Gesellschaft gegen 100 Anteile mit einem Nominalwert von je 125,- EUR umzutauschen;
- dementsprechend Artikel 5 der Satzungen abzuändern wie folgt:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend-fünfhundert Euro (12.500,- EUR), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertfünfundzwanzig Euro (125,- EUR).

Jeder Anteil gewährt eine Stimme bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch Beschluss einer Mehrheit von Gesellschaftern, die zumindest drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, geändert werden. Im Fall einer Bareinlage haben die Gesellschafter ein Vorzugsrecht, im Verhältnis zu den von ihnen gehaltenen Anteilen in der Gesellschaft."

Dritter Beschluss

Der Alleingesellschafter beschließt die Streichung des zweiten Satzes in Artikel 15 der Statuten.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr siebenhundertfünfzig Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: SOFFIATURO - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2009. Relation GRE/2009/689 Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial;

Junglinster, le 25 février 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009029403/231/54.

(090032410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Capercaillie S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 106.453.

DISSOLUTION

In the year the thousand eight, on the third day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Mr Guy HORNICK, "maître en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"the proxyholder"

acting as a special proxy of FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, with registered office at Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, trustee of CAPERCAILLE TRUST,

"the principal"

by virtue of a proxy given under private seal on November 20, 2008 which after having been signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The proxyholder declares and requests the undersigned notary to document the following:

1. That the company CAPERCAILLIE S.à r.l., R. C. S. Luxembourg B nr. 106.453, "société à responsabilité limitée", with registered office at L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, was incorporated by deed of Me Henri HELLINCKX, notary public residing in Mersch, on December 30th, 2004, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" nr. 647 of July 4th, 2005.

2. That the corporate capital of the company CAPERCAILLIE S.à r.l. amounts to EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) divided into 500 (five hundred) corporate units of EUR 25 (twenty-five Euro) each, entirely paid-up.

3. That the principal is the sole owner of all the corporate units representing the corporate capital of the company CAPERCAILLIE S.à r.l.

4. That the principal, as sole member, hereby expressly declares that it is proceeding to the dissolution of the company with immediate effect.

5. That the principal as liquidator of the company CAPERCAILLIE S.à r.l. declares that all the liabilities of the company have been fully paid off.

6. That the principal also declares that it is responsible for any eventual unknown liability of the company not yet paid off, and it declares irrevocably to assume, together with the company, the obligation to pay off any eventual unknown liability.

7. That the activity of the company has ceased, that the sole member takes over all the assets of the company, and that he will pay off any eventual unknown liability of the dissolved company; so that the liquidation of the company is done and closed.

8. That the principal grants discharge to the sole manager.

9. That all the documents of the dissolved company will be kept during a period of five years at the registered office of BDO Compagnie Fiduciaire.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing proxyholder, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trois décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de FIRST TOWER TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social à Martello Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey GY1 3HB, trustee de CAPERCAILLE TRUST,

"la mandante"

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 novembre 2008, laquelle, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le mandataire déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

1. Que la société à responsabilité limitée CAPERCAILLIE S. à r. l., R.C.S. Luxembourg B n° 106.453, ayant son siège social à Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n° 647 du 4 juillet 2005.

2. Que le capital social de la société à responsabilité limitée CAPERCAILLIE S. à r. l. s'élève actuellement à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq) chacune, entièrement libérées.

3. Que la mandante est la seule propriétaire de la totalité des parts sociales représentatives du capital souscrit de la société à responsabilité limitée CAPERCAILLIE S. à r. l.

4. Que par la présente, la mandante, en tant que détentrice unique de la totalité des parts sociales, prononce la dissolution anticipée de la société avec effet immédiat.

5. Que la mandante, en sa qualité de liquidateur de la société à responsabilité limitée CAPERCAILLIE S. à r. l., déclare que tout le passif de ladite société est réglé.

6. Que la mandante requiert de plus le notaire instrumentant d'acter que par rapport à d'éventuels passifs actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, elle déclare irrévocablement assumer solidairement avec la société l'obligation de payer tout ce passif éventuel actuellement inconnu.

7. Que l'activité de la société a cessé; que l'associé unique est investi de tout l'actif et qu'elle réglera tout passif éventuel de la société dissoute; que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

8. Que décharge pleine et entière est donnée au gérant unique de la société.

9. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de BDO Compagnie Fiduciaire.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. HORNICK, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 décembre 2008. Relation: LAC/2008/49006. Reçu douze euros (12,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 décembre 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009029460/211/95.

(090032568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Hauffels Audit S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 29, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.499.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour Hauffels Audit s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028885/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08798. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Cotore, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.400.

L'an deux mille neuf, le dix-neuf février.

Par-devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Atttert.

A comparu:

Monsieur Thierry Guy ORENBUCH, né le 8 août 1968 à Etterbeek, demeurant à B-1470 GENAPPE, rue Emile Vandandel, 36,

ici représenté par Madame Joëlle WURTH, née le 11 août 1961 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à Beckerich, 6, rue Jos Seyler,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privée, laquelle procuration après avoir été signée ne varietur par toutes les parties comparantes ainsi que par le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistré avec le présent acte,

agissant en sa qualité d'associé unique de la société à responsabilité limitée COTORE Sarl,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 135.400,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2008,

publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 13 février 2008, numéro 367, page 17606,

laquelle partie comparante - représentée comme exposé ci-avant - a prié le notaire instrumentant d'acter les décisions prises par elle en sa qualité d'associé unique de la dite société:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société préqualifiée de son adresse actuelle à la nouvelle adresse sise à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article quatre des statuts pour lui conférer désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Wurth, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 19 février 2009. Relation: RED/2009/196. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande et aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange/Attert, le 24 février 2009.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2009029365/7851/39.

(090032549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009028888/239/12.

(090031612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Autoexpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3931 Mondercange, 19, Op Feileschter.

R.C.S. Luxembourg B 27.168.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour Autoexpress s.à r.l.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028890/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08790. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Sky Broadband S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 118.641.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la Société en date de 21 janvier 2009

L'actionnaire de la Société a pris acte de la démission de Monsieur James Cotton en tant qu'administrateur de catégorie «B» de la Société avec effet au 10 février 2009 et a nommé Monsieur Brett Karl Aumuller né le 15 avril 1970, à Brisbane, Australie, résidant au 20A Werter Road, Putney, Londres, SW15 2LJ, Grande-Bretagne, en tant qu'administrateur de catégorie «B» de la Société avec effet au 10 février 2009 pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui se tiendra durant l'année 2012.

Suite à cette démission et nomination, le conseil d'administration de la Société est désormais composé des membres suivants:

- Brett Karl AUMULLER
- Michael CHRISTODOULOU
- Mark WINTERBOTTOM

- Dirk PEETERS
- Victor ELVINGER
- Pierre SEVENIG

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009029194/8031/27.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07056. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Colruyt Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 124.296.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 20 février 2009.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009028892/239/12.

(090031648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Traitements et Salaires S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlange, 16, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 26.739.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour Traitements et Salaires s.à r.l.
World Hopper s.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009028893/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09466. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Socoda S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 35.139.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour SOCODA s.à r.l.
World Hopper s.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009028895/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08786. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Elati Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 48.586.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028910/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06708. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Johanns Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 83.583.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour JOHANNIS IMMOBILIERE S.A.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028897/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09473. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Olio Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8440 Steinfort, 69, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 62.239.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/02/2009.

Pour OLIO FINANCE S.A.

World Hopper s.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028899/1588/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09469. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

LogXPert Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 110.111.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.
LogXPert Luxembourg
Société à Responsabilité Limitée
Benoît THEVENOUX

Référence de publication: 2009028902/6446/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05837. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Easydentic Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Münsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 141.495.

—
EXTRAIT

Lors de sa réunion du 18 février 2009, le conseil d'administration de la société a noté la démission avec effet immédiat du délégué à la gestion journalière du département «installation de systèmes d'alarme et de sécurité»:

- Monsieur Christophe PATTE, directeur commercial, né le 31 janvier 1970 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 6C, parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Lors de sa réunion du 18 février 2009, le conseil d'administration a nommé aux fonctions de délégué à la gestion journalière du département ayant trait à l'activité d'installation de systèmes d'alarmes et de sécurité, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Radouane BIDEKI, technicien en électro-informatique, né le 23 janvier 1979 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 6C, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

En cette qualité, Monsieur Radouane BIDEKI ne pourra valablement engager la société vis-à-vis des tiers qu'avec la signature conjointe d'un administrateur de la société, respectivement de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 20 février 2009.
Pour EASYDENTIC LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2009029196/833/24.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07015. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

LogXPert Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 47, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 110.111.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.
LogXPert Luxembourg
Société à responsabilité limitée
Benoît THEVENOUX

Référence de publication: 2009028905/6446/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05834. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Scancargo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 1, rue de l'Etang.
R.C.S. Luxembourg B 33.669.

—
AUSZUG

Protokoll der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 22. Januar 2009

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlängerung der Mandate für die Dauer von sechs Jahren von den drei Verwaltungsratsmitgliedern:

- Herrn Gunnar PEDERSEN, Verwaltungsratsmitglied
- Herrn Andreas JOERGENSEN, Verwaltungsratsmitglied
- Herrn Per JOERGENSEN, Verwaltungsratsmitglied

Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder enden bei der jährlichen Hauptversammlung des Jahres 2015 Bezug nehmend auf das Geschäftsjahr zum 30. September 2014.

Die Generalversammlung verlängert das Mandat der SARL INTERAUDIT als Wirtschaftsprüfer für das Wirtschaftsjahr 2009.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SCANCARGO SA

Unterschrift

Référence de publication: 2009029201/514/24.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06781. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Actipose, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3487 Dudelange, 39, rue de Hellange.
R.C.S. Luxembourg B 115.573.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2009.

ACTIPOSE sàrl

Société à responsabilité limitée

Yann LEFEVRE

Référence de publication: 2009028906/6446/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05824. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

D-S-E S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5631 Mondorf-les-Bains, 3, rue de la Libération.
R.C.S. Luxembourg B 114.030.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 FEV. 2009.

D-S-E sa

Société Anonyme

Michel JOSSOT

Référence de publication: 2009028909/6446/15.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB05821. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Zoelly S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 63.886.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme Zoelly S.A. tenue au 2a, Bld Joseph II, L1840 Luxembourg, le 17 février 2009

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 février 2009 au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg que:

Résolution unique

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2009. L'Assemblée Générale constate le changement d'adresse professionnelle, au 2a, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, à compter du 1^{er} janvier 2009, de Madame Marie MITTAUT et de Messieurs Mario DI STEFANO et Jean-Philippe FRANCOIS, en leur qualité de membre du conseil d'administration de La Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009029280/1729/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07757. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Newton Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 66.879.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028913/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06712. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Schräinerstudio Zender S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9455 Fohren, 9, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 124.251.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009028917/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00109. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Mediterranean Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 77.037.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028915/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06696. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Everest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 92.047.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028916/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06701. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

MK European Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 113.944.

Suite aux résolutions prises par les associés en date du 27 novembre 2008, il a été décidé ce qui suit:
- d'accepter la démission de M. Robert Brook de son poste de gérant de la Société;
- de nommer en son remplacement et pour une durée illimitée, M. Keith Notman, né le 27 avril 1972 à Edinburgh (Grande Bretagne), résidant professionnellement 33 Castle Street, EH2 3DN Edinburgh (Grande Bretagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2009029190/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06831. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Elati Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 74, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 48.586.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028918/2256/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06705. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Jean Gilson S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9167 Mertzig, 23, Wechen.

R.C.S. Luxembourg B 100.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.

CENTRE KENNEDY

53, avenue J.F. Kennedy

L-9053 ETTTELBRUCK

Signature

Référence de publication: 2009028920/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00108. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): J. Tholl.

(090031153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Traf S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 36.601.

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 21 Janvier 2009 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

* Monsieur Jonathan LEPAGE né le 27.08.1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur et président;

* Madame Gabrielle MINGARELLI née le 15.05.1959 à Villerupt en France, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur;

- De nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet immédiat

* Madame Elisiana PEDONE, employée privée, née le 30.04.1982 à Trani en Italie, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

* Monsieur Sébastien SCHAACK, employé privé, né le 22.07.1978 à Thionville en France, résidant professionnellement au 19/21 Boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Sébastien SCHAACK précité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRAF S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009029132/24/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07642. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Kerten Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 125.704.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2009.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2009028924/9127/12.

(090031375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Dominoes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.
R.C.S. Luxembourg B 94.013.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ENSCH, WALLERS et ASSOCIES s.a.
CENTRE KENNEDY
53, avenue J.F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK
Signature

Référence de publication: 2009028922/832/16.

Enregistré à Diekirch, le 11 février 2009, réf. DSO-DB00107. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Larinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 103.492.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 19 février 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009028926/239/12.

(090031658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Euro Promo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8058 Bertrange, 5, Beim Schlass.
R.C.S. Luxembourg B 67.297.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 août 2008

A la date du 29 août 2008, les associés de EURO PROMO S.A. se sont réunis en assemblée extraordinaire à 11h00 et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée Générale constate que les mandats d'administrateurs sont arrivés à échéance et accepte à l'unanimité la démission de l'ensemble du Conseil d'Administration.
2. L'Assemblée Générale décide de nommer aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:
 - Monsieur Philippe THIERY, né le 05 juillet 1962 à GUENANGE (57), demeurant à F-57310 GUENANGE, 11 rue Victor Schoelcher.
 - Madame Isabelle DI GIOVANNI, épouse THIERY, née le 17 mai 1963 à Thionville (57), demeurant à F-57310 GUENANGE, 11 rue Victor Schoelcher.
 - Madame Marylène SELLIER, née le 29 mai 1965 à Thionville (57), demeurant à F-57310 GUENANGE, 2 rue du Général Mangin.
3. Monsieur Philippe THIERY est par ailleurs nommé administrateur-délégué de la société pour une durée de 6 ans.
4. La société sera dorénavant valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, Monsieur Philippe THIERY.

Pour extrait conforme et sincère
Signature

Référence de publication: 2009029323/3861/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW10094. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

I.R.S. Info Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8094 Bertrange, 47, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 58.429.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Colmar-Berg, le 16 février 2009.

FIDUCIAIRE FRANCIS BINSFELD

19, av. Gordon Smith

L-7740 COLMAR-BERG

Signature

Référence de publication: 2009028925/3462/16.

Enregistré à Diekirch, le 13 février 2009, réf. DSO-DB00134. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

SOLUXCO S.A., Société Luxembourgeoise de Consultance et de Gestion - Société Anonyme, Société Anonyme (en liquidation).

R.C.S. Luxembourg B 56.676.

LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement du 15 janvier 2009, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de:

- La société SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE CONSULTANCE ET DE GESTION S.A. en abrégé SOLUXCO S.A., avec siège social à L-1221 Luxembourg, 53, Rue de Beggen, de fait inconnue à cette adresse

Le même jugement a nommé juge-commissaire Carole KUGENER, et liquidateur Me David Benhamou, avocat à la cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au Greffe du Tribunal de Commerce avant le 06 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 03 février 2009.

Pour extrait conforme

David Benhamou

Le liquidateur

Référence de publication: 2009029285/2460/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06368. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Global Business Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 96.381.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Signature

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2009028928/651/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00055. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Fondation Internationale Catholique du Scoutisme, Fondation.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg G 10.

1. Compte de fonctionnement (Pertes&Profits) au 31.12.2008

CHARGES:	An 2007	An 2008	PRODUITS:	An 2007	An 2008
Subvention annuelle			Coupons encaissés		
CICS M	8 500,00 €	8 000,00 €	Fonds B	7 639,81	8 636,84
Subvention annuelle			Coupons encaissés		
CICS-EM	5 000,00 €	0,00 €	Fonds C	3 292,96	5 609,49
Frais de banque	1 941,52 €	1 046,64 €	Produits financiers	-6 337,20	-3 986,87
Frais administratifs	619,61 €	716,46 €			
Résultat	-11 465,56 €	496,36 €			
Total charges:	<u>4 595,57 €</u>	<u>10 259,46 €</u>	Total produits:	<u>4 595,57</u>	<u>10 259,46</u>

2. Bilan au 31.12.2008

ACTIF:	An 2007	An 2008	PASSIF:	An 2007	An 2008
Placements			Fonds A	2 772,60 €	2 772,60 €
en titres:	256 434,30 €	276 191,86 €	Fonds B	177 285,69 €	171 568,72 €
Comptes épargne			Fonds C	118 260,59 €	112 897,00 €
à vue	2 935,14 €	2 230,29 €	Résultat de l'année	-11 465,56 €	496,36 €
Comptes courants	21 468,09 €	2 958,92 €	Total passif:	<u>286 853,32 €</u>	<u>287 734,68 €</u>
Intérêts courus	6 015,79 €	6 015,79 €			
Total actif:	<u>286 853,32 €</u>	<u>287 396,86 €</u>			

3. Budget 2009

DEPENSES:	An 2008	An 2009	RECETTES:	An 2008	An 2009
Subvention			Intérêts et agios	50,00 €	80,00 €
CICS Mondiale	9 000,00 €	8 900,00 €	Total coupons		
Subvention			Fonds B	10 395,00 €	9 180,00 €
CICS/EM	5 000,00 €	4 900,00 €	Total coupons		
Frais de banque	550,00 €	575,00 €	Fonds C	5 700,00 €	5 790,00 €
Frais administratifs	3 000,00 €	1 900,00 €	Prorata d'agios		
Total dépenses:	<u>17 550,00 €</u>	<u>16 275,00 €</u>	sur titres	-200,00 €	50,00 €
Résultat	-1 605,00 €	-1 175,00 €	Total recettes	<u>15 945,00 €</u>	<u>15 100,00 €</u>

Révision par le commissaire aux comptes Nico Picard, docteur en mathématiques, le 1^{er} février 2009.

Comptes et bilan 2008 et budget 2009 approuvés par l'assemblée générale du 14 février 2009 à Louvain-la-Neuve (B).

Luxembourg le 19 février 2009.

Pour extrait conforme

Roger Richter

Trésorier

Référence de publication: 2009028929/1311/47.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06791. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

K Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4818 Rodange, 17, avenue du Dr. Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 144.873.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le cinq février.

Par-devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Christophe DEMARET, gérant de société, demeurant à F-54430 Réhon, 19, rue Saint-Pierre.

2. Madame Valérie REDIN, épouse de Monsieur Christophe DEMARET, gérante de société, demeurant à F-54430 Réhon, 19, rue Saint-Pierre.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "K PRESSE S. à r.l."

Art. 2. Le siège social est établi à Rodange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125,-) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Christophe DEMARET, préqualifié,	24 parts
2.- Madame Valérie REDIN, préqualifiée,	<u>76 parts</u>
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille neuf.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayants droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe DEMARET, prédit.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-4818 Rodange, 17, avenue du Dr. Gaasch.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Demaret; Redin, Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 6 février 2009. Relation: EAC/2008/1348. Reçu: soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Mme BOICA.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2009.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2009029485/203/80.

(090032446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 février 2009.

Financière des Alpes, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 36.081.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.

Pour Financière des Alpes, en liquidation

Me Fernand ENTRINGER

Liquidateur

Référence de publication: 2009028930/262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07072. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Financière des Alpes, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34A, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 36.081.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 février 2009.
 Pour Financière des Alpes, en liquidation
 Me Fernand ENTRINGER
 Liquidateur

Référence de publication: 2009028932/262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07074. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Allianz Investments II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.115.700,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 139.522.

—
AUSZUG

Es wird hiermit angezeigt, dass ein Verschmelzungsvertrag am 11. Dezember 2008 zwischen der AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH (AZ-Argos 39), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 158777, und der AZ-Argos 3 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH (AZ-Argos 3), eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80802 München, Königinstrasse 28, eingetragen beim Amtsgericht München unter der Nummer HRB 144067, abgeschlossen wurde. Die Verschmelzung wurde am 29. Januar 2009 beim Handelsregister B des Amtsgerichts München eingetragen, und gilt demnach ab vorgenanntem Datum als wirksam.

Aus obiger Verschmelzung und der daraus resultierenden Übertragung an die AZ-Argos 39 aller Anteile in der Gesellschaft, welche von der AZ-Argos 3 gehalten wurden, gelten nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Anteilshaber	Anzahl der gehaltenen Anteile
Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l.	7.500.000
AZ-Argos 39 Vermögensverwaltungsgesellschaft mbH	1.157
TOTAL	7.501.157

Für gleichlautenden Auszug
 Für Veröffentlichung
 Unterschrift
 Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2009029166/5499/31.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07293. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Domus Flavia Investments Ltd, Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 79.455.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028933/9839/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 février 2009, réf. LSO-DB07868. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

HHPA Solutions s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4963 Clemency, 5A, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 125.346.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028936/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04159. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Sobephil s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 136.635.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028937/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04147. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Acmar Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 91.854.

RECTIFICATIF

Le 20 janvier 2009, le Conseil d'Administration décide de nommer avec effet immédiat Monsieur Robert Jan Schol en tant que Président du Conseil d'Administration de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009029193/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06799. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Luxtoitures s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.458.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028939/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04144. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Armönia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3899 Foetz, 8, rue Théodore de Wacquant.
R.C.S. Luxembourg B 128.387.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028942/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04141. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Mobi Technic s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 124.909.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028943/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04139. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Moro Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 100.752.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.02.2009.

Teamgest S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028951/3502/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07024. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

DR Conquéran S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 107.937.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 950 du 27 septembre 2005.

Les comptes abrégés au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Conquéran S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009028941/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07733. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Mathilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 125.120.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028945/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04135. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Dendrobium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4760 Pétange, 62, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 101.144.

Le Bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028946/1330/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04132. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Imagine Partners Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 104.101.

Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 2 février 2009

L'assemblée constate et accepte la démission de Monsieur Maurice HOUSSA.

L'assemblée décide de nommer comme nouvel administrateur de la société Monsieur Stéphane LIEGEOIS, employé privé, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Le nouvel administrateur ainsi nommé, terminera le mandat accordé à son prédécesseur, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009.

Euro Suisse Audit (Luxembourg)

Agent domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009029211/636/18.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04207. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090032042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Infotime Analyse Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 54.643.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028948/759/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB05052. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090031866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

US Trade S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8290 Kehlen, 20, Domaine Brameschhof.
R.C.S. Luxembourg B 108.263.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028949/1133/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06178. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Centre d'Echelles et de Matériel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3385 Noertzange, 13, route de Kayl.
R.C.S. Luxembourg B 55.313.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009028952/3502/12.

Enregistré à Luxembourg, le 23 février 2009, réf. LSO-DB07022. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Max Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 41.757.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenu le 23 décembre 2008

Première résolution:

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 12, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg au 17, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAX MARA INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Edoardo TUBIA / Vincent THILL

Administrateurs

Référence de publication: 2009029270/24/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07641. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090032330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Au Jardin de Pimpanicaille, société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8013 Strassen, 10, rue Bellevue.
R.C.S. Luxembourg B 38.705.

Le Bilan au 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009028975/3861/12.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2009, réf. LSO-DA07301. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.
